



Rapport d'orientation budgétaire

Exercice 2022

Sommaire

Sommaire	2
Préambule.....	3
1 - Contexte national	3
2 - Contexte local	5
3 - Le SDE35 et ses compétences.....	5
4 - Analyse financière : indicateurs financiers, dette, dynamique des recettes	6
5 - Provision pour risque de contentieux avec ENEDIS à l'occasion de la clôture de l'ancien contrat de concession.....	9
6 - Structure et évolution des dépenses de personnel.....	9
7 - Projet stratégique du SDE35 - Orientations budgétaires 2022	13
Mission 1 : Réduire les consommations énergétiques	16
Mission 2 : Améliorer l'efficacité énergétique.....	23
Mission 3 : Développer les énergies renouvelables	31
Mission 4 : Développer la relation aux usagers	35
Mission 5 : Mutualiser les moyens et les expériences	38
Mission 6 : Assurer le contrôle de concessions.....	44
Mission 7 : Développer des moyens généraux adéquats	47

Préambule

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi NOTRE » – art. 107 – a créé le « Rapport d’Orientations Budgétaires » (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat d’orientations budgétaires.

Ce texte, inséré à l’article L.2312-1 du CGCT et complété par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise qu’un établissement public de coopération intercommunale comme le SDE35 comptant plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doit produire un rapport d’orientations budgétaires intégrant les éléments spécifiques suivants :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes et la présentation des engagements pluriannuels (autorisations de programme),
- des informations relatives à la structure de la dette,
- la structure des effectifs et l’évolution des dépenses de personnel.

Les orientations budgétaires traduisent les grandes lignes de l’action politique et surtout les équilibres financiers retenus pour l’année à venir. C’est un exercice qui permet de définir les contours du prochain budget.

1 - Contexte national

La crise sanitaire et son impact sur l’économie et les finances locales

En raison de la propagation du virus COVID-19, l’année 2021, comme l’année 2020, a subi une perturbation économique dont les répercussions sont encore attendues en 2022. Ces plus de 18 mois laisseront des séquelles à long terme sur les finances publiques, dans un contexte économique dégradé.

Durant cette période, les aides accordées par le secteur public pour soutenir l’économie et apporter des aides aux personnes les plus touchées, conduisent aujourd’hui à une explosion du déficit public.

Les perspectives de rebond de la croissance de +6% en 2021 et de +4% en 2022, sur lesquelles s’adosse la loi de finances 2022 publiée le 30 décembre 2021 au JO, permettent d’établir le déficit public à -8,4% du PIB en 2021 et -5% en 2022, sous l’effet de la reprise de l’activité.

La dette publique a été significativement alourdie dans la période en raison de la mobilisation des finances publiques en réponse à la crise. Une hausse exceptionnelle estimée à 230 milliards d’euros élève la dette publique, toutes administrations publiques confondues, à 2 650 milliards d’euros (soit 115% du PIB). La dégradation du déficit repose avant tout sur l’Etat dont les recettes fiscales ont chuté avec le ralentissement de l’activité, tandis que les dépenses notamment de prestations sociales et de subventions ont bondi.

L’inflation devrait persister aussi en France en début 2022, "globalement autour de 2,7%" sur un an affirme l’Insee, poursuivant le mouvement mis en place depuis des mois sur fond de forte hausse des tarifs de l’énergie et de tensions sur les chaînes d’approvisionnement mondiales.

Les collectivités territoriales et les élus locaux ont été en première ligne pour lutter contre la pandémie et ses conséquences. Ils ont multiplié les initiatives et mobilisé de nombreuses ressources pour protéger leurs concitoyens, développer de nouvelles solidarités, maintenir les services publics et soutenir les tissus économiques et associatifs locaux.

Dans ce contexte, le déficit des administrations locales se creuse aussi, plus légèrement (-3,1 milliards d’euros), du fait de la baisse de recettes plus importante que celle des dépenses.

Pour la 1^{ère} fois depuis 5 ans, en 2020, les collectivités ont enregistré un besoin de financement de 0,5 milliard d’euros. « Les situations sont cependant très différentes d’un niveau de collectivité à l’autre : les régions et collectivités territoriales uniques (CTU) sont en besoin de financement de – 2,3 milliards d’euros, tandis que les départements sont quasiment à l’équilibre (- 0,1 milliard d’euros) et le bloc communal en capacité de financement (+ 2,0 milliards d’euros). Le coût net de la crise sur les collectivités locales avant aides de l’État

est estimé à 5 milliards d'euros (11,8 % de l'épargne brute 2019)¹ ». Tous les niveaux de collectivités sont impactés par un recul de l'épargne brute (moyenne de -10,8%).

La situation des finances locales est contrastée, les recettes tarifaires ont fortement baissé alors que la fiscalité se maintient et les subventions progressent. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté au même rythme qu'en 2019 (+1,3 % à périmètre constant en moyenne) avec toujours de grandes disparités entre collectivités. Les dépenses d'investissement, en revanche ont reculé de -6,2% en 2020 ; recul de -14,5% pour le bloc communal, baisse certes conforme au traditionnel cycle électoral, mais accentuée par rapport aux prévisions (un recul d'environ - 9 % est habituellement enregistré).

Rappel de l'impact de la Loi de Finances 2021² sur la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) et le FCTVA

L'article 13 du PLF 2021 a modifié les articles 1512-24 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs à la TCFE. Le gouvernement entend, dans le cadre du processus d'unification du recouvrement des impositions par la direction générale des finances publiques (DGFIP), simplifier et adapter la gestion des différentes taxes dues par les fournisseurs d'électricité, aujourd'hui partagée entre les administrations centrales et locales. Le SDE35, au titre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, est ainsi chargé de percevoir et contrôler la TCFE perçue sur son territoire.

Cependant, cette organisation décentralisée a été jugée par le gouvernement « d'une inefficience avérée³ ». Par conséquent, l'article susvisé entérine, à compter du 1^{er} janvier 2023, le regroupement de la gestion de ces taxes dans un guichet unique à la DGFIP. Par conséquent, à compter de cette date, la perception de cette taxe ne se fera plus directement auprès des fournisseurs mais, après contrôle des services centraux, par un reversement de l'Etat aux collectivités des montants dus.

En outre, l'article 13 s'inscrit également dans une démarche d'harmonisation vers le haut des coefficients de taxation au niveau national à partir du 1^{er} janvier 2021. Le coefficient fixé par le SDE35 pour la TCFE est déjà au plafond de 8,50, l'application de cette mesure n'aura donc pas de conséquences sur le niveau d'imposition des brétiliens.

L'ensemble des mesures liées à la simplification de la gestion de la TCFE ont cependant pour effet direct de limiter l'autonomie des collectivités sur le niveau de taxation sur leur territoire et la perception de leurs recettes.

D'autre part, l'article 57 du PLF 2021 a entériné l'automatisation du FCTVA⁴, aujourd'hui encore géré dans le département sur la base d'une déclaration manuscrite de la collectivité. Dès 2023 pour le SDE35 et toutes les collectivités percevant le FCTVA sur une assiette des dépenses N-2, son calcul sera automatisé sur la base des données dématérialisées d'ores et déjà transmises informatiquement à la DGFIP. Cela devrait permettre une dématérialisation quasi-intégrale de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement du fonds. Une application dédiée au traitement et au versement automatisé du FCTVA a été développée (ALICE). La mise en place du nouveau système exigera un rigorisme accru dans la tenue et la fiabilisation de la comptabilité.

¹ <https://www.lagazettedescommunes.com/762704/etat-des-lieux-des-finances-locales-en-2021/>

² Projet de loi de finances pour 2021 (ECOX2023814L) adopté en lecture définitive par l'Assemblée nationale le 17 décembre 2020

³ Exposé des motifs de l'article 13 du PLF 2021

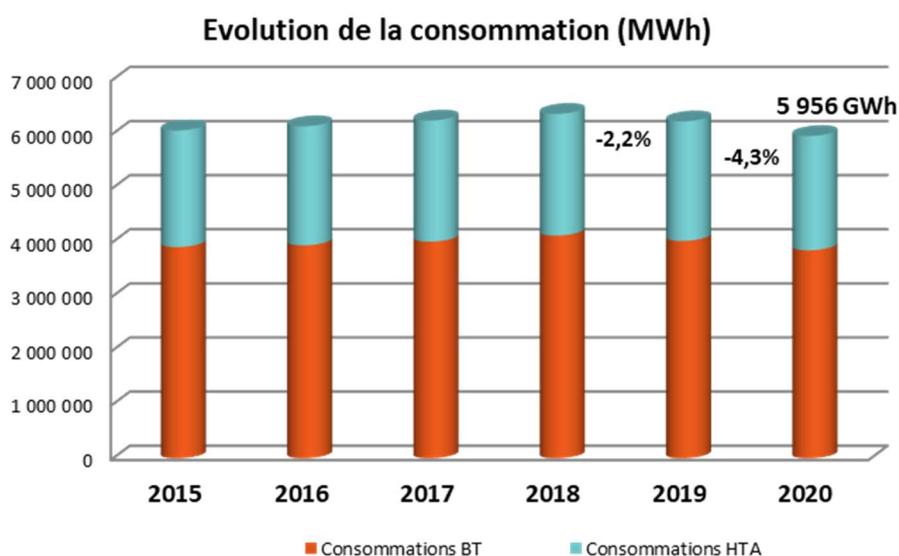
⁴ Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur recettes (PSR) versé par l'État aux collectivités territoriales et à leurs groupements destiné à assurer une compensation de la charge de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qu'ils supportent sur leurs dépenses d'investissement. D'un montant de 5,949 Md€ en 2019, il constitue le principal dispositif de soutien de l'État à l'investissement public local.

2 - Contexte local

Pesant aujourd'hui près du tiers de la population bretonne totale, l'Ille-et-Vilaine compte, début 2021, 1 094 018 habitant.e-s, soit + 9,5% en 10 ans. Ce sont les zones urbaines qui gagnent le plus de population et notamment les communes de la périphérie rennaise qui affichent des taux de croissance importants.

Ce développement s'accompagne d'une augmentation régulière du nombre d'utilisateurs du réseau de distribution (+ 1,4 % entre 2019 et 2020), l'ensemble des points de livraison de la concession de distribution électrique représente 629 058 contrats.

Après plusieurs années de hausse depuis 2014, la consommation électrique confirme une tendance à la baisse en 2020 (- 4,3 %) avec une consommation de 5 956 GWh. La consommation par usager BT marque également une baisse passant de 6,48 MWh par contrat en 2019 à 6,11 MWh par contrat.



3 - Le SDE35 et ses compétences

Garant du service public de l'électricité et acteur de la transition énergétique, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE35) est un syndicat mixte composé de Communes, d'EPCI et de Rennes Métropole.

Outil de proximité, il accompagne les Collectivités d'Ille-et-Vilaine dans l'aménagement de leurs territoires en contribuant à la modernisation des réseaux électriques dans les communes rurales et à leur dissimulation pour l'ensemble des communes. Si la mission première et historique du SDE35 reste son investissement sur les réseaux électriques permettant de garantir une qualité d'électricité homogène sur l'ensemble du territoire urbain et rural, de nouveaux champs d'intervention se sont ouverts depuis quelques années au syndicat.

Avec les nouvelles lois de transition énergétique, le SDE35 a étoffé ses missions en développant des compétences dans le domaine de l'éclairage public, de la desserte gaz ou le développement de la mobilité bas carbone : déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et de stations d'avitaillement GNV, émergence de stations d'hydrogène vert. Il pourrait également se positionner sur la compétence réseaux de chaleur.

Il développe également ses propres outils de production d'énergie renouvelable à travers l'activité de sa SEML Energ'iv, créée en 2018, en s'appuyant sur des partenariats industriels, locaux et citoyens. Le rapport d'activité de la société est publié en ligne sur le site internet du Syndicat.

4 - Analyse financière : indicateurs financiers, dette, dynamique des recettes

La situation financière du SDE35 est satisfaisante au regard du niveau d'épargne, du fonds de roulement et de sa capacité d'autofinancement.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour réaliser des investissements après le remboursement de la dette. Elle représente les capacités d'autofinancement du SDE35. Sans aucune dette, la capacité d'autofinancement (CAF) du SDE35 est importante (environ 14 millions d'euros en 2021).

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses. On peut interpréter la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie. Depuis 2014, le SDE35 s'est engagé à réduire son fonds de roulement en investissant de façon volontariste pour l'efficacité du réseau de distribution de l'électricité et, plus récemment, le développement des énergies renouvelables avec la création de la SEML Energ'iv.

L'objectif est de continuer à privilégier un haut niveau d'investissement sur les réseaux d'énergie (électricité, gaz), la mobilité bas carbone, les énergies renouvelables, permettant ainsi d'offrir aux communes un service public de l'énergie efficace et de qualité.

	2019	2020	2021 prévisionnel
Recettes totales (réelles)	52 927 290 €	53 311 718 €	59 593 000 €
Dépenses totales (réelles)	41 668 113 €	33 606 019 €	37 379 000 €

Recettes réelles de fonctionnement (hors produits financiers et exceptionnels)	18 046 298 €	17 166 656 €	23 167 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières et exceptionnelles)	6 227 890 €	5 958 383 €	8 606 000 €
Epargne de gestion	11 818 409 €	11 208 273 €	14 560 000 €
- résultat exceptionnel	286 405 €	206 315 €	0 €
Epargne nette = CAF	11 532 004 €	11 001 958 €	14 560 000 €

Commentaire relatif au projet de compte administratif 2021

Le SDE35 a subi un ralentissement exceptionnel en 2020 en raison de la crise sanitaire, de l'arrêt de l'activité du BTP pendant plusieurs semaines et du ralentissement des travaux. Mais, l'impact financier était également lié à des difficultés internes de refonte de processus de travail et de renouvellement des outils informatiques.

Malgré un investissement important des équipes pour combler le retard accumulé depuis 2019, en fin d'année 2021, le rythme des années 2017-2019 n'a pas été totalement retrouvé.

Les recettes réelles de fonctionnement de taxes sur l'électricité sont surévaluées de 3 millions d'euros cette année en raison du rattachement réalisé. Le montant de la taxe s'établit toujours aux alentours de 10,5 millions par an.

Passage à la nomenclature comptable et budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2022

Jusqu'en 2021, le budget du SDE35 était voté et exécuté sur la base de la nomenclature M14, dédiée aux communes et EPCI de plus de 3500 habitants. Au 1^{er} janvier 2022, le référentiel budgétaire et comptable M57 va s'imposer de façon uniformisée à toutes les collectivités locales.

Le SDE35 a décidé d'anticiper cette obligation en adoptant la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2022.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions. Il offre ainsi aux gestionnaires les possibilités suivantes :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, hors crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

La M57 introduit également des nouveautés rapprochant la comptabilité publique de la comptabilité privée :

- le traitement comptable des immobilisations et leur amortissement avec la mise en place de la règle du prorata temporis (à partir de la date de début de l'acquisition) ;
- les provisions et dépréciations (obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif) ;
- la suppression de la notion de charges et produits exceptionnels ;
- le suivi individualisé des subventions d'investissement versées.

Un important travail financier et comptable est réalisé depuis décembre 2021 afin de transcrire toutes les lignes budgétaires en M57. Cette évolution mobilise de façon importante les équipes comptables et financières du SDE35 fin 2021 et début 2022.

A noter que le passage à la M57 est un préalable indispensable pour les collectivités visant la certification de leurs comptes, ainsi que celles souhaitant expérimenter le compte financier unique (CFU), document visant à se substituer au compte de gestion et au compte administratif de façon généralisée dans les collectivités locales françaises à partir de l'exercice 2023.

Signature du contrat de concession avec ENEDIS et EDF

Depuis mars 2019, la mise en œuvre du nouveau contrat de concession a fait l'objet d'un travail dense et précis de la part des élus et des services du SDE35, et des équipes d'ENEDIS. Les nombreux échanges avec le concessionnaire ont permis de prendre en compte une partie des spécificités locales du territoire d'Ille-et-Vilaine, d'obtenir des garanties de maintien de la qualité de distribution électrique et de mieux intégrer les enjeux de la transition énergétique dans le projet de contrat.

A l'issue des négociations, le comité syndical a décidé, le 8 décembre 2021, de signer le contrat de concession avec ENEDIS pour une durée de 25 ans à compter du 1er janvier 2022.

D'importantes modifications doivent être mises en œuvre dès cette date : évolution du calcul des redevances, évolution des modalités de perception de la TVA et des déclarations relatives aux travaux sur les réseaux électriques...

Focus sur les principales recettes du SDE35

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

Versée chaque trimestre par une quarantaine de fournisseurs d'électricité, cette taxe est la principale recette du SDE35.

Elle est perçue et conservée par le SDE35 sur le territoire des communes rurales dites de catégorie B : 274 en 2022.

Elle est perçue et reversée par le SDE35 aux communes récemment devenues urbaines :

- Pour moitié du montant pour les 7 communes ayant choisi la catégorie C (Bréal-sous-Montfort, Chavagne, Châteaugiron, Domloup, Guipry-Messac, Laillé, Pont-Péan).
- Pour la totalité du montant, après application de 1 % de frais de collecte, pour les 4 communes ayant choisi la catégorie A (Montgermont, La Mézière, Chevaigné et Gévezé).

La fusion des communes et la hausse démographique du département sont susceptibles de donner la possibilité à de plus en plus de communes de demander le reversement, partiel ou total, de cette taxe faisant peser sur cette recette un risque de réduction dans les années à venir.

Montant estimé en 2022 : 10 600 000 €

Les dotations des programmes du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE)

Ces dotations, provenant d'un compte d'affectation spéciale (FACE) du budget de l'Etat, correspondent à 80 % du montant hors taxe d'une liste d'opérations de travaux d'électrification réalisés sur les communes rurales.

Un travail a été réalisé par le FACE pour revoir les critères d'attributions des programmes financiers pour les AODE mais le SDE35 n'a pas été impacté par des baisses de dotations en 2020 et 2021. Les montants de l'année 2022 seront connus dans le courant du mois de février. Il est donc proposé de se baser sur les dotations obtenues en 2021 soit une base pour l'année 2022 de 8 600 000 €.

Les redevances et participations d'Enedis

Les montants prévisionnels 2022 sont issus des modalités du nouveau contrat de concession signé en décembre 2021 :

- La redevance de fonctionnement dite « R1 » vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par le SDE35 en tant qu'autorité concédante du réseau de distribution d'électricité. Pour 2022, cette redevance est estimée à 1 086 000 €.
- La redevance dite « R2 » est proportionnelle aux investissements effectués par le SDE35 sur les réseaux de distribution d'électricité réalisés durant l'année pénultième, non aidés du FACE et hors extensions. Pour 2022, cette redevance est estimée à 3,65 millions d'euros.
- Pour les effacements de réseaux, Enedis versait depuis 2014 une participation annuelle de 515 000 € dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges de concession portant sur l'intégration des ouvrages. Le montant de cette participation est porté à 800 000 €, mais intègre les effacements sur la Ville de Rennes. Cette enveloppe est également abondée par un complément de 200 000 € dédié à l'éradication des fils nus en commune urbaine.
- Pour les extensions, Enedis reverse la Part Couverte par le Tarif au SDE35 qui réalise la partie en domaine public du raccordement sur les communes rurales. En 2022, dans le cadre du nouveau contrat de concession, les extensions individuelles sont également prises en charge dans le calcul de cette participation et le montant estimé atteint donc 1,1 M€.

La participation des membres du SDE35 aux travaux réalisés sur leur territoire

Ces participations sont calculées en fonction de la classification de la collectivité (type A, B, C), de son taux de modulation et de la typologie des travaux. Le guide des aides 2022, proposé au vote conjointement au DOB, précise l'ensemble des dispositifs. En 2022, cette recette, toutes compétences confondues, est estimée à plus de 6 millions d'euros.

La participation des collectivités à la maintenance de l'éclairage public

Ces participations sont calculées en fonction des tarifs au point lumineux délibérés par le Syndicat. En 2018, à l'occasion de la redéfinition de la compétence Eclairage et de la passation de nouveaux marchés, il a été voté un tarif au point lumineux différent entre les Leds (12 €) et les autres sources lumineuses (20 € pour les communes rurales et 25 € pour les communes urbaines). Avec les transferts de communes opérés en 2020 et 2021, le montant estimé de cette participation est en hausse et est estimé à 1 360 000 € en 2022.

La participation des usagers et des tiers

Les usagers et les tiers, tels que les promoteurs, participent également aux travaux qui les concernent en fonction du guide des aides. En 2022, cette recette est évaluée à 750 000 € en investissement pour les extensions collectives et 400 000 € en fonctionnement pour les extensions individuelles.

5 - Provision pour risque de contentieux avec ENEDIS à l'occasion de la clôture de l'ancien contrat de concession

Le contrat de concession de distribution et de fourniture d'électricité signé le 1^{er} juillet 1992 par le SDE35 avec Enedis et EDF a pris fin le 31 décembre 2021.

L'audit de fin de concession mené par le SDE35 en 2019 a mis en évidence une divergence de fond sur l'application de certaines clauses contractuelles relatives aux provisions pour renouvellement (et enveloppes assimilables) entraînant une sous-évaluation de 220 millions d'euros du patrimoine de la collectivité.

La saisine de la Commission de Conciliation nationale FNCCR / Enedis, menée par le SDE35 en 2021, n'a pas permis d'aboutir à un accord, mais des discussions sur le sujet se poursuivent au niveau national.

Malgré la signature du nouveau contrat de concession, qui n'éteint pas le précontentieux, il est donc proposé de maintenir en 2022 la provision de 150 000 € réalisée en 2021.

6 - Structure et évolution des dépenses de personnel

Au 1^{er} janvier 2022, le SDE35 compte 62 agents dont 4 agents en disponibilité. Sur les 58 agents présents au 1^{er} janvier, 44 agents sont titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale, 10 agents sont contractuels et 2 agents sont des apprentis.

L'évolution des dépenses de personnel sur l'exercice 2022 correspond :

- aux impacts des recrutements opérés en 2021 et ceux prévus en 2022 (cf. ci-dessous),
- aux évolutions de la rémunération (carrières), du régime indemnitaire et des obligations légales (prime d'inflation, GIPA, forfait mobilité durable...)
- au reversement par la SEML Energ'IV des salaires et charges des services mis à sa disposition.

La totalité des emplois permanents et non permanents figurant au tableau des effectifs doivent être inscrits au budget. Le tableau comportant les évolutions de postes pour l'année 2022 fait l'objet d'une délibération proposée à l'issue du présent Débat d'Orientation Budgétaire.

Le budget du personnel évolue de façon constante et régulière au fil du développement du syndicat, de ses compétences et de son implication croissante dans la transition énergétique. Le budget du personnel s'élevait à 3,3 millions au BP 2021.

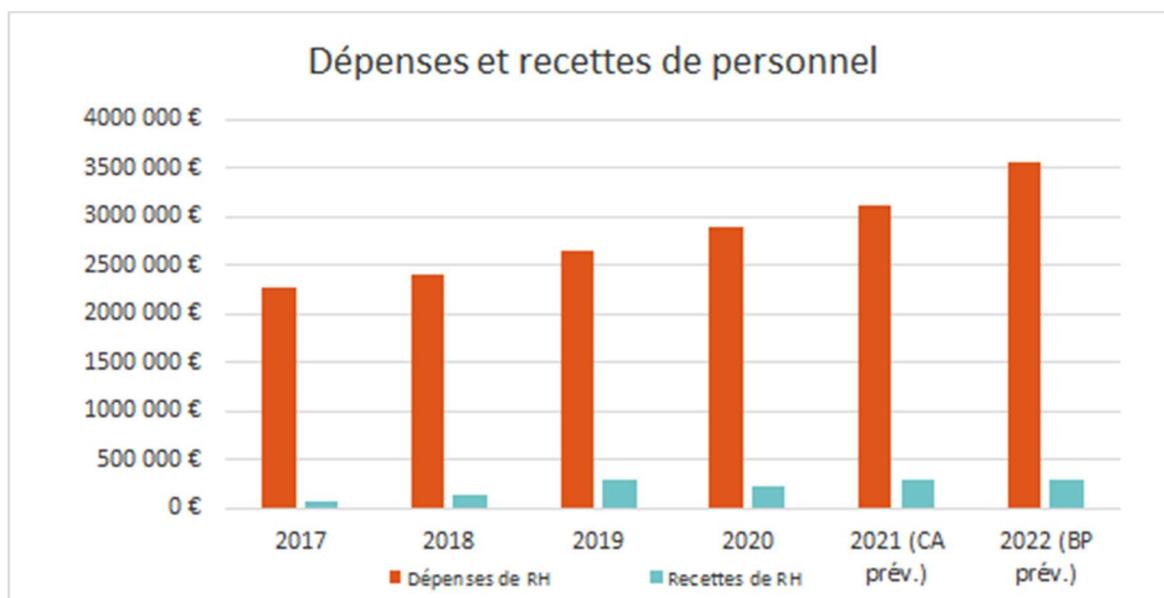
Il est prévu en 2022 un montant de 3,5 millions d'€ au chapitre 012 – charges de personnel, comprenant les rémunérations, les charges, les évolutions présentées ci-dessus ainsi que l'ensemble des frais afférents y compris la création de quatre postes statutaires :

- un-e analyste comptable dont la mission sera de fiabiliser les recettes du SDE35 (FACE, PCT, R2, TVA...) à partir des données issues des programmes de travaux.
- un-e conducteur·trice d'opérations de travaux au pôle travaux afin de réduire le nombre d'opérations gérées par chaque agent (une centaine d'opérations - à différents stades - sont gérées en simultanément)

par chaque agent) et ainsi mieux exécuter les exigences liées à leur mission de maîtrise d'œuvre (réunions de terrains, contrôle d'exécution, missions de sécurité...)

- un-e chargé-e de gestion administrative et financière au pôle éclairage pour répondre à l'augmentation du nombre de communes en transfert de compétence mais également au travail à mi-temps d'une assistante du pôle
- Un-e acheteur-se pour poursuivre le développement de l'achat en direct de matériel qui a montré toute son efficacité (technique et financière) en matière d'éclairage : postes de transformation, bornes de recharges et pièces détachées...

Depuis 2018 et la création de la SEML Energ'IV, les recettes liées au remboursement de certaines charges de personnel ont augmenté. Elles sont estimées à 285 000 € pour 2022.

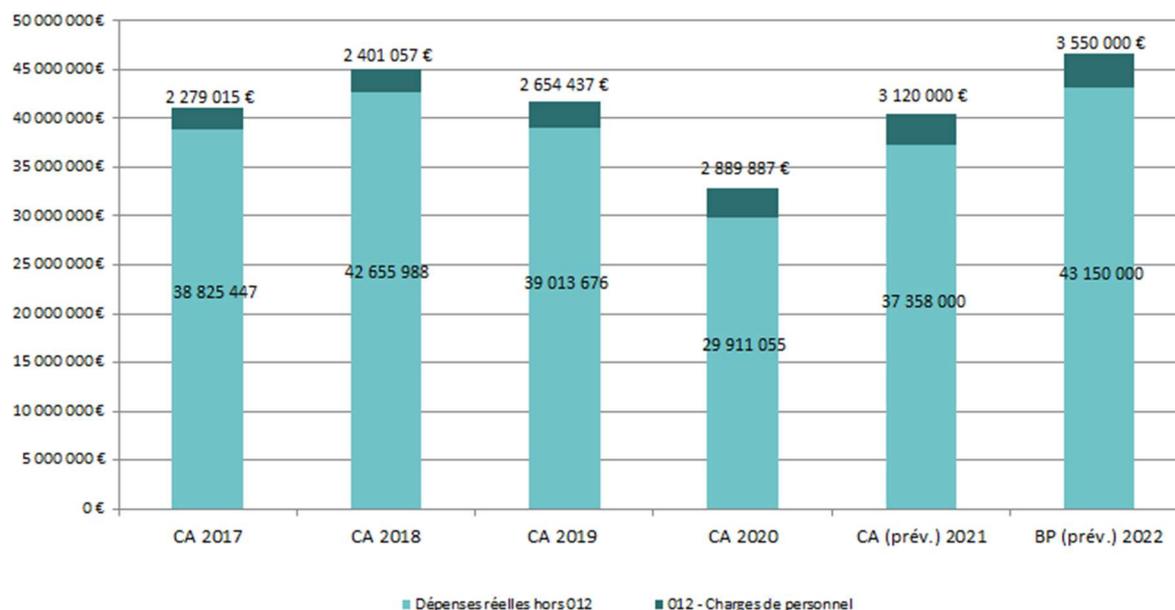


D'autres recettes viennent atténuer les charges de personnel :

- Le remboursement, par les syndicats d'énergie bretons et la métropole de Brest, de plus des $\frac{3}{4}$ des dépenses engagées par le portage, par le SDE35, du poste de chargée de mission du Pôle Energie Bretagne, ce portage du contrat commun se terminera fin 2022,
- Une dotation de 100 000 € versée par la FNCCR sur 2 exercices pour le recrutement d'un économiste de flux (programme ACTEE),
- La participation des membres du groupement d'achat d'énergie au SDE35 pour lui permettre d'assurer la coordination du groupement.

Le graphique ci-après représente les charges de personnel par rapport au montant des autres dépenses réelles du SDE35. Ce ratio augmente significativement depuis quelques années en raison de l'accroissement des effectifs, lié au développement du syndicat, et de la stabilisation des dépenses d'investissement. Cependant, cette augmentation s'explique également par l'internalisation de missions auparavant déléguées comme l'achat de matériel.

Dépenses de personnel / dépenses réelles



Concernant les avantages sociaux, les agents du SDE35 bénéficient :

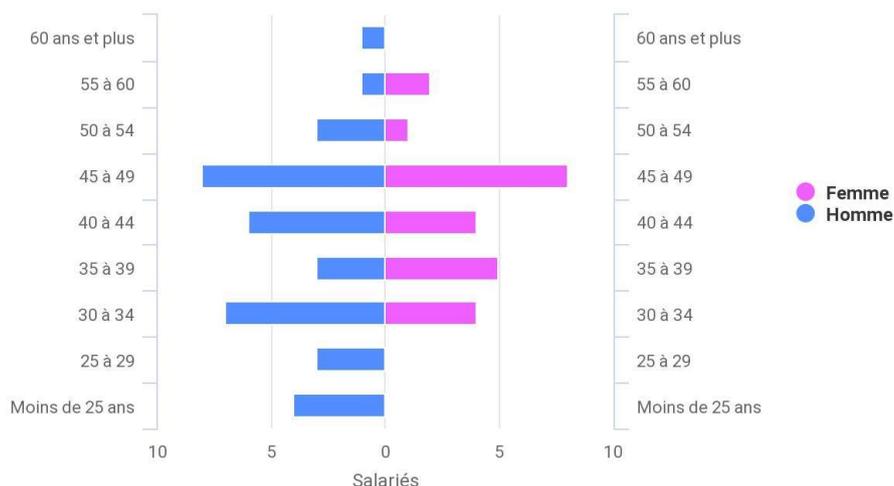
- de l'adhésion au COS Breizh (Comité des Œuvres sociales Breizh),
- de chèques déjeuners (1 chèque d'une valeur faciale de 8 € par jour travaillé dont 60 % est pris en charge par l'employeur),
- d'un chèque cadeau à Noël pour les enfants à la charge des agents, ayant moins de 16 ans (valeur 30 €),
- d'une participation mensuelle de l'employeur à la garantie maintien de salaire selon la catégorie A, B ou C (respectivement 15, 20 et 25 €).

Concernant les horaires :

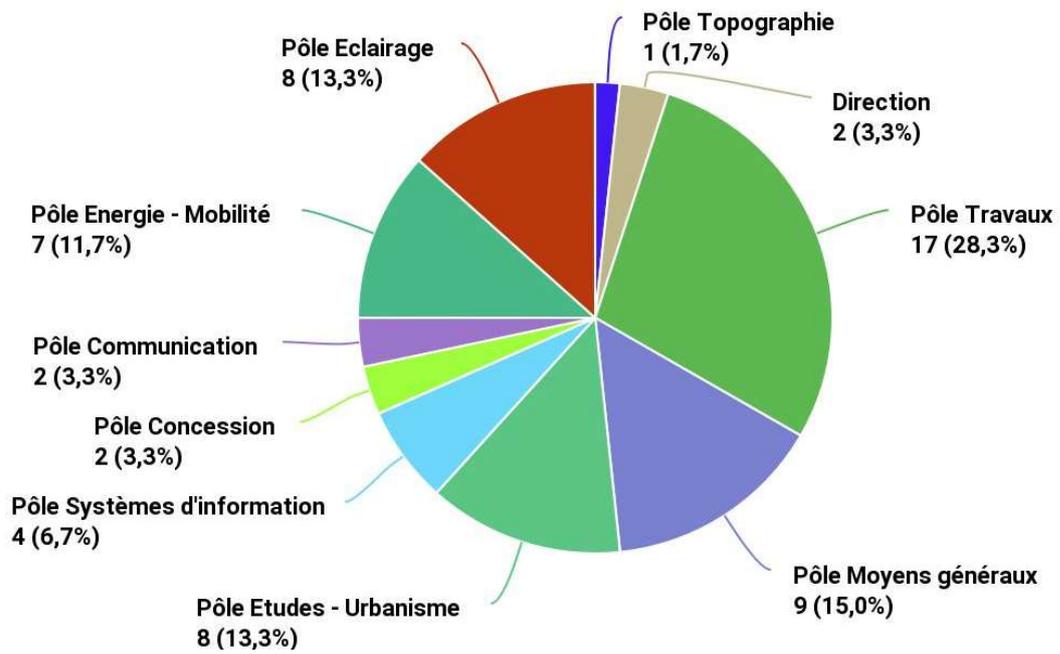
- Nombre d'heures rémunérées : 1 820 heures
- Les services du SDE35 fonctionnent sur la base annuelle de 1 607 heures.

Les cycles de travail ont été modifiés par le règlement intérieur approuvé par le comité syndical du 2 décembre 2020.

La pyramide des âges des agents du SDE35 en poste au 1^{er} janvier 2022 montre un relatif équilibre entre hommes et femmes.



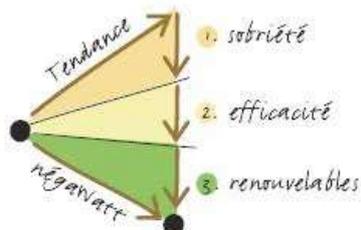
Répartition des agents par pôle au 1^{er} janvier 2022



7 - Projet stratégique du SDE35 - Orientations budgétaires 2022

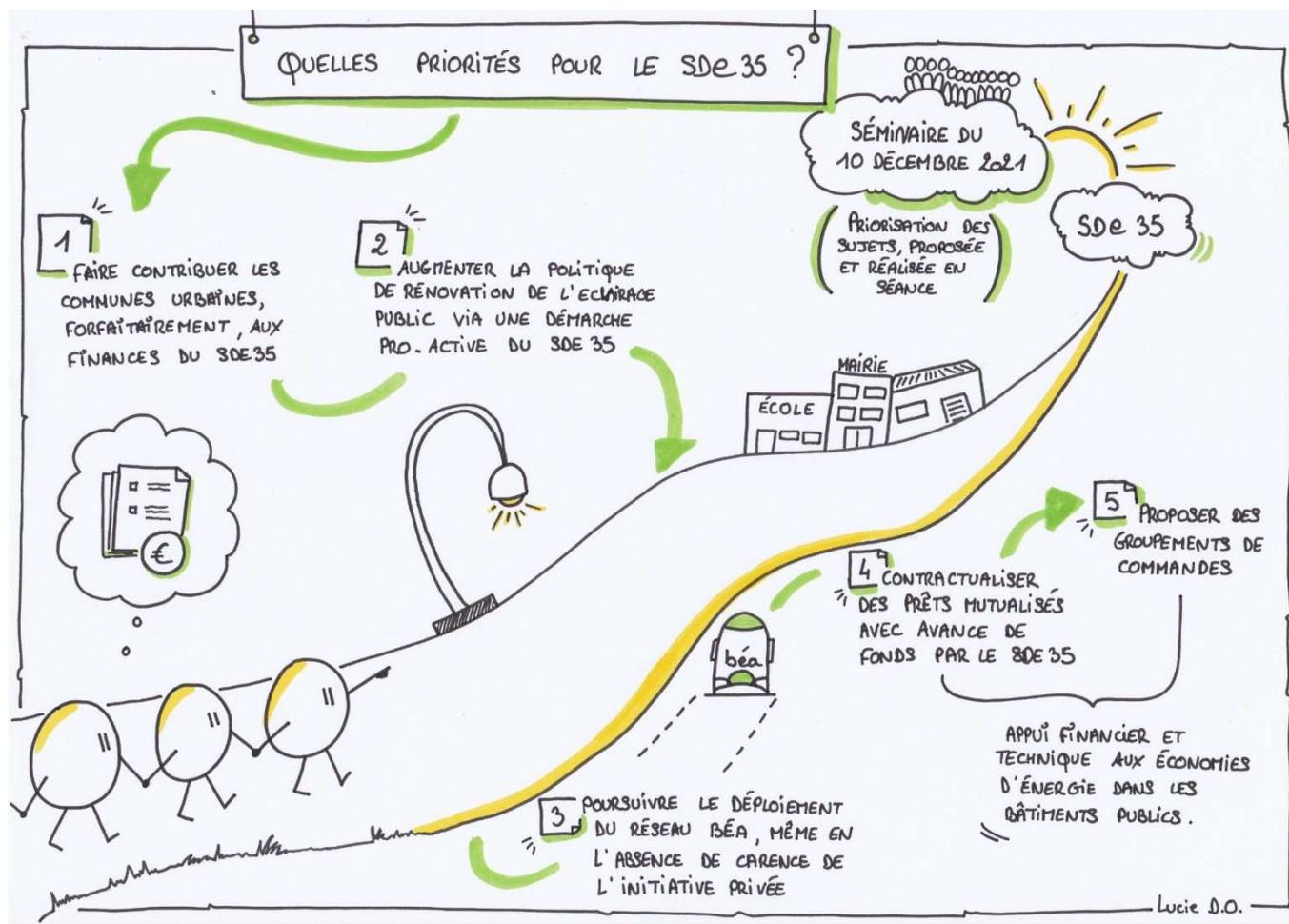
Afin de gagner en lisibilité, le projet stratégique du SDE35 est décliné depuis 2018 comme une contribution locale au scénario NégaWatt, scénario prospectif établi par des experts indépendants qui confirme la possibilité technique d'une France utilisant 100 % d'énergies renouvelables en 2050.

Le projet stratégique du SDE35 est décliné en 7 missions (+ 1 ajoutée cette année), elles-mêmes déclinées en programmes d'actions, dont les 3 leviers du scénario NégaWatt : la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables.



Le 10 décembre 2021, à l'occasion d'un séminaire réunissant le comité de direction et les élus du comité syndical, le projet stratégique du syndicat a été réinterrogé. De nouvelles actions étaient envisagées, elles ont été soumises à discussion puis hiérarchisées.

Ainsi, les priorités ont été intégrées au projet stratégique dont les orientations sont présentées dans le présent document.



Préparées à partir du réalisé des années de 2020 et 2021, des évolutions connues et proposées pour 2022 et des évaluations des dépenses et recettes nouvelles, les orientations budgétaires sont présentées par grandes missions.

Les pages suivantes dressent le détail des actions envisagées pour l'année 2022 et les résultats des indicateurs de suivis. Ces éléments seront précisés à l'occasion du vote du budget.

Les moyens humains ont été répartis par mission, par une estimation du temps passé par les agents concernés.

La mission 7 – Moyens généraux – rassemble les missions transversales de la collectivité : le système d'information (matériels, logiciels et personnels), la direction, l'administration, la communication, les finances, la gestion des ressources humaines, les marchés publics et les frais des élus.

Les dépenses et recettes du SDE35 ne pouvant pas être attribuées par mission ont été imputées à la mission 7 étant donné leur faible impact financier sur le montant global.

La mission 8 – Opérations d'ordre, excédents et déficits – rassemble les écritures d'ordre, des écritures comptables sans incidence sur la trésorerie.

Les tableaux ci-après intègrent les montants par mission.

Débat d'orientation budgétaires 2022, en k€

Missions	Intitulés	Dépenses	Recettes
1	Réduire les consommations énergétiques	12 500 k€	5 068 k€
2	Améliorer l'efficacité énergétique	24 042 k€	23 644 k€
3	Développer les énergies renouvelables	272 k€	325 k€
4	Développer la relation aux usagers	65 k€	0 k€
5	Mutualiser les moyens et les expériences	5 295 k€	5 678 k€
6	Assurer le contrôle de concessions	152 k€	1 086 k€
7	Développer des moyens généraux adéquats	3 386 k€	10 733 k€
Total des écritures réelles		45 712 k€	46 534 k€



A titre comparatif, compte administratif prévisionnel 2021

Missions	Intitulés	Dépenses	Recettes
1	Réduire les consommations énergétiques	9 377 k€	4 520 k€
2	Améliorer l'efficacité énergétique	22 590 k€	17 263 k€
3	Développer les énergies renouvelables	152 k€	320 k€
4	Développer la relation aux usagers	140 k€	0 k€
5	Mutualiser les moyens et les expériences	1 248 k€	764 k€
6	Assurer le contrôle de concessions	127 k€	855 k€
7	Développer des moyens généraux adéquats	3 743 k€	13 591 k€
Total des écritures réelles		37 379 k€	37 315 k€

Mission 1 : Réduire les consommations énergétiques

Contexte

La sobriété énergétique passe avant tout par le changement de comportement et d'attitude pour infléchir la consommation énergétique. Le SDE35, en tant qu'acteur public des énergies, a un rôle central à jouer dans cette prise de conscience collective.

C'est d'abord vis-à-vis de ses collectivités membres que le SDE35 agit en accompagnant les 209 collectivités (178 en 2018) qui lui ont délégué la compétence éclairage à réaliser des économies d'énergies en définissant une politique volontariste de rénovation et d'abaissement de l'éclairage. Ce sont plus de 70 000 points lumineux qui sont aujourd'hui gérés par le SDE35.

L'action du SDE35 s'opère également auprès du grand public à travers des opérations de sensibilisation menées principalement dans les écoles, mais aussi auprès des élus du département. Le programme pédagogique ambitieux lancé en 2019 à destination des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire se poursuit.

Enfin, le SDE35 intervient désormais aussi pour accompagner et financer des actions de rénovation énergétique. Cette mission est réalisée dans le cadre du programme national CEE "ACTEE", porté par la FNCCR avec EDF, pour lequel le SDE35 a remporté 3 appels à projets.

Une étude de faisabilité pour la mise en place d'un service de rénovation énergétique est aussi engagée et financée dans ce cadre, afin de réfléchir à la pérennisation des actions initiées dans le cadre d'ACTEE.

Enfin, en 2021, le SDE35 a rejoint le SDE22 qui porte le programme ACTEE 2 Merisier dédié aux établissements scolaires qui va permettre de financer des actions complémentaires (audits et capteurs communicants) sur ce type de bâtiments jusqu'à mi-2023.

Objectifs

Prioriser les besoins énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie, favoriser et encourager l'adoption de nouveaux comportements et modes de travail.

Moyens affectés

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
1.1 Eclairage public	2 569 047 €	9 303 600 €	11 872 647 €	1 425 614 €	3 277 247 €	4 702 861 €
1.2 Sensibiliser	210 468 €		210 468 €			
1.3 MDE conso	119 594 €	247 750 €	367 344 €	168 000 €	185 750 €	353 750 €
1.4 MDE réseaux	10 000 €	40 000 €	50 000 €		12 000 €	12 000 €
TOTAL	2 909 109 €	9 591 350 €	12 500 459 €	1 593 614 €	3 474 997 €	5 068 611 €

Programme 1.1 : Rénover et assurer la performance des installations d'éclairage public

Amélioration de la compétence éclairage

Après un travail important de refonte de la compétence éclairage public en 2017-2018, le service poursuit son adaptation afin d'accompagner les nombreuses demandes de transfert de compétence et répondre aux objectifs définis par le Comité syndical, à savoir :

- gagner en efficacité : délais, tarifs de maintenance, conseils techniques aux collectivités,
- optimiser les achats de matériel : prix et performances,
- prioriser les communes et EPCI ayant transféré leur compétence au SDE35,
- privilégier le matériel économe sur la durée.

Cette adaptation implique une amélioration des processus métiers, qui sera marquée en 2022 par le déploiement de GAIOS, le logiciel métier du SDE35, déjà mis en œuvre en 2020 au sein du pôle travaux. Il devrait permettre un gain de temps sur le volet administratif et financier.

Enfin, le pôle Eclairage fera évoluer son organisation afin d'améliorer sa présence auprès des élus locaux et proposer un accompagnement personnalisé en matière de programmation des investissements.

Actions réalisées en 2021

Résorption des travaux de maintenance en retard

Compte tenu du nombre important de demandes de travaux de maintenance que le service ne pouvait traiter seul, les entreprises de maintenance réalisent dorénavant les fiches techniques du matériel à renouveler, pour les nouvelles demandes mais également pour rattraper le retard accumulé depuis 2 années.

Plus de 300 dossiers de demandes ont été régularisés sur l'ensemble du département en 2021 ; la plus ancienne datant de 2018.

Marchés et travaux d'éclairage

Afin de répondre aux attentes réglementaires, un marché de contrôle de stabilité des mâts d'éclairage public et sportif a été réalisé par la société Roch Service.

Télégestion

L'année 2021 a permis de rencontrer les différents fournisseurs de solution de télégestion afin d'évaluer les fonctionnalités et arrêter les besoins du pôle.

Une expérimentation est d'ores et déjà commandée et sera réalisée sur la commune de Miniac-Morvan.

En parallèle des besoins d'actions à distance dans le cadre de la maintenance de l'éclairage public, le SMUR 35 nous a contactés afin que nous puissions déterminer une solution leur permettant de réaliser l'allumage à distance de certains stades afin de permettre à l'hélicoptère des urgences d'atterrir en cas de besoin.

Cette nouvelle demande traduit bien le besoin de déployer des solutions d'accès à distance pour des questions de maintenance mais également de sécurité (actions de gendarmerie, service incendie, etc.).

Elaboration de schémas directeurs communaux

Resté au stade embryonnaire en 2021, ce travail d'élaboration de schémas directeurs apparaît nécessaire afin de réaliser des programmes pluriannuels d'investissement pertinents et accompagner les collectivités pour rénover de façon plus importante le parc d'éclairage public (20 % de Led sur l'ensemble du parc). L'outil SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière) semble être le plus adapté.

Détection des réseaux et de contrôle des plans

Lié à l'obligation de classification des réseaux sensibles en classe A (40 cm), un marché a été attribué en octobre 2019 afin de détecter les réseaux d'éclairage public. Trois prestataires ont été retenus pour cette mission. L'estimation des réseaux à détecter est de 1 266 km (dont 1 076 km souterrain).

En 2021, 254 km de réseaux ont été détectés sur 17 communes.

Une mission de contrôle a également été mise en place pour les réseaux posés depuis 2013, dont les plans sont supposés être conformes.

Projets pour 2022

Marchés et travaux d'éclairage

Le programme de contrôle des mâts va se poursuivre cette année avec le contrôle des mâts du lot Ouest et des 31 mâts manquants du lot Nord.

En parallèle, le marché de contrôle des équipements de sécurité va être lancé, grâce au recensement des équipements effectué lors des contrôles de stabilité des mâts.

Deux consultations majeures vont également être lancées sur 2022, le renouvellement du marché de fourniture du matériel d'éclairage public et celui de la maintenance et des travaux. Ces deux marchés sont le socle de la compétence qu'exerce le Syndicat au profit des collectivités, et nécessiteront un travail de mise à jour et de coordination entre les différents pôles.

Il est envisagé d'intégrer à ce marché la gestion et la pose des IRVE (Installation de Recharge pour Véhicules Electriques) afin de mutualiser notamment les contraintes associées. Cette modification viendra modifier de façon substantielle les interactions entre les pôles Eclairage et Energie.

Télégestion

Pour l'année 2022, 5 expérimentations sont déjà prévues. Les différentes rencontres réalisées l'an dernier ont permis de bien appréhender les besoins et les équipes vont pouvoir tester les différentes solutions afin d'élaborer un schéma de déploiement plus important de ces solutions.

Les premières installations devraient être opérationnelles au premier trimestre 2022.

En parallèle, des expérimentations vont également être réalisées pour essayer de répondre aux besoins du SMUR35 pour les hélitreuillages d'urgence. A compter du 2^{ème} trimestre 2022, le SDE35 pourra proposer des solutions aux collectivités concernées.

Photométrie

Afin de poursuivre le contrôle des installations, il est nécessaire de pouvoir vérifier les études photométriques proposées par nos fournisseurs. Le pôle s'équippera d'un appareil pour des mesures ponctuelles mais expérimentera également les relevés photométriques en mouvement (véhicules équipés d'appareillage spécifique). Des tests nocturnes seront réalisés.

Elaboration de schémas directeurs communaux

Il est prévu de réaliser en 2022 des SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumière) auprès de 5 à 6 communes volontaires, avec l'appui d'un bureau d'études.

L'objectif du SDAL est triple :

- Définir avec les communes la cartographie de leur éclairage public : différenciation des besoins selon les secteurs (centre, résidentiel, campagne...),
- Intégrer les enjeux écologiques comme les trames noires pour le maintien de la biodiversité
- Réaliser une programmation pluriannuelle chiffrée de rénovation et estimer les économies d'énergie associées.

Ce travail expérimental permettra de mieux définir le contour des besoins, de vérifier la pertinence de ce type d'études pour les collectivités, et de programmer le cas échéant leur généralisation.

Amélioration de la communication auprès des communes

Début 2022, le SDE35 va rééditer les rapports d'éclairage à destination des collectivités en transfert. Ce rapport, très attendu et utile, va être enrichi avec la mise en place de préconisations chiffrées de rénovation

des secteurs vétustes, et des économies d'électricité attendues. Les chiffrages sont issus du logiciel de simulation mis à disposition des collectivités depuis leur extranet. Il doit permettre aux communes de disposer de budgets estimatifs afin de pouvoir programmer les travaux des secteurs les plus vétustes.

En 2022, les pôles Eclairage et Energie vont également poursuivre le travail de rattachement des armoires d'éclairage aux Points De Livraison électrique afin de mieux suivre l'évolution des consommations énergétiques du parc d'éclairage.

En complément des rencontres annuelles de l'énergie, des réunions de travail délocalisées avec les communes en transfert de compétence auront également lieu afin d'être au plus près des attentes des élus et améliorer la visibilité du Syndicat.

Enfin, il sera proposé au comité syndical d'approuver les prescriptions d'éclairage public dans les lotissements et ZAC, afin de les rendre opposable aux aménageurs et réduire les nombreuses difficultés rencontrées lors des phases de rétrocession.

Détection des réseaux et contrôle des plans

La détection des réseaux d'éclairage public se poursuivra en 2022 au rythme de 15 km par mois. Les communes nouvellement intégrées vont bénéficier de ce travail si la détection n'a pas été réalisée avant le transfert de compétence.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de collectivités ayant transféré leur compétence éclairage	178	178	184	190	190
Nombre d'opérations d'éclairage réalisées par le SDE35	139	165	-	19	105
Nombre de points lumineux gérés par le SDE35	50 000	52 000	51 800	60 000	68 000
Nombre de lampadaires vétustes rénovés (y/c projets subventionnés)	782	1 806	-	186	325
Puissance économisée grâce au passage en Led (y/c projets subventionnés)	46 KW	117 KW	-	-	23 kW
Taux de renouvellement du parc	1,6 %	3,5 %	-	-	0,5 %

Programme 1.2 : Sensibiliser la population

Le SDE35 mène des opérations de sensibilisation auprès de ses élus membres, du grand public et du public scolaire.

Public élus et professionnels

Un partenariat est noué depuis plusieurs années avec l'ALEC de Rennes (Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes) pour organiser des opérations de sensibilisation sur les enjeux de l'énergie auprès des élus. En 2021, une rencontre a été organisée en octobre sur le thème de « connecter les bâtiments publics pour faire des économies d'énergie : bonne idée ? ». Ce petit-déjeuner technique a rassemblé plus de 80 personnes et a permis de partager des expériences menées par certaines collectivités « pionnières » sur ces technologies. En 2022, il est envisagé de reproduire ce type de dispositif à destination cette fois des entreprises pour parler des économies d'énergie dans les bâtiments tertiaires.

En 2022, le SDE35 accueillera, via le Pôle Energie Bretagne, le congrès de la FNCCR à Rennes. Après trois ans d'absence, cet évènement s'annonce majeur et nécessitera une forte implication des équipes et des élus afin de mettre en avant les actions du syndicat.

Grand public

Le SDE35 participe chaque année à plusieurs évènements grand public pour sensibiliser aux enjeux de l'énergie, et plus particulièrement aux questions de mobilités durables.

En septembre 2021, comme chaque année, le SDE35 a participé à la semaine de la mobilité organisée par le Pays de Saint-Malo en tenant un stand sur les villages dédiés à Saint-Malo, Dinard, Tinténiac et Dol-de-Bretagne.

Le SDE35 est partenaire du Grand Défi Energie et Eau des communes, organisé par l’ALEC du Pays de Rennes. L’édition 2021 s’est déroulée du 13 novembre au 2 décembre, avec 14 communes participantes.

En 2022, l’intervention du SDE35 sera modulée eu égard aux contraintes sanitaires en vigueur.

Public scolaire

Le SDE35 mène des actions de sensibilisation aux enjeux de l’énergie auprès des jeunes publics, scolaires et extra-scolaires et propose, depuis la rentrée scolaire 2019-2020, un programme pédagogique. Ce programme s’adresse aux élèves du cycle 3 (CM1/CM2) et se compose de 4 thématiques phares, chacune abordée lors d’une séance de 2 heures :

- Enjeux et adaptation aux changements climatiques
- Sobriété énergétique
- Les mobilités de demain
- Les énergies renouvelables

Pour les animations extra-scolaires, une seule séance de 2 heures est prévue, avec une approche plus ludique. Les interventions sont réalisées par des associations locales spécialisées en énergie.

Ce programme a également été accompagné d’outils de communication estampillés SDE35 avec la réalisation de supports pédagogiques dédiés ; livret enfants et livrets enseignants « Les énergies et moi ».

Pour l’année scolaire 2020/2021, 38 classes d’Ille-et-Vilaine étaient inscrites au programme pédagogique et 10 centres de loisirs, pour un total de 2 125 enfants bénéficiaires. Seulement 50 % des demandes des écoles ont pu être satisfaites avec l’enveloppe impartie, signe du succès de l’opération.

En 2021, le SDE35 a bénéficié d’une subvention de la Région via l’appel à projet « Mobilisation pour les transitions » d’un montant de 25 000 euros. Cette enveloppe supplémentaire a permis de relancer un marché public de lots d’animations de 20 000 euros et de prévoir la réalisation de formations au développement durable à destination des enseignants.

En 2022, 4 séances de formation seront donc réalisées pour former 80 enseignants des écoles publiques. En complément, le SDE35 mettra à disposition des conseillers pédagogiques de l’éducation nationale 19 mallettes pédagogiques.

D’ici octobre 2022, un nouveau marché public devra être relancé pour la suite du programme pédagogique. Il est proposé d’augmenter l’enveloppe dédiée afin de mieux répondre aux attentes.

Indicateurs d’évaluation	2018	2019	2020	2021
Nombre d’actions de sensibilisation réalisées en milieu scolaire ou périscolaire		282 séances d’animation dans 30 classes et 22 centres de loisirs	340 séances d’animation dans 62 classes et 10 centres de loisirs	303 séances d’animation dans 62 classes et 21 centres de loisirs
Nombre de petits-déjeuners techniques	1	1	1 + 9 formations en ligne	1
Nombres d’événements Grand Public avec participation du SDE35	1	4	3	8
Nombre de participants	60	1850 enfants 50 élus Grand défi énergie : 10 communes, 86 familles, 32 équipements publics, 7 commerces	2125 enfants 50 élus Grand défi énergie et eau : 14 communes, 144 familles, 27 équipements publics, 20 commerces	2041 enfants 80 personnes Grand défi énergie et eau : 15 communes, 100 familles

Programme 1.3 : Participer à la maîtrise des consommations d'énergie des collectivités

Le SDE35 collecte les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) sur les travaux de rénovation de l'éclairage public et en assure la revente. Après des taux historiquement bas, le cours est remonté de 2017 à 2019 puis est resté assez stable en 2020, il a évolué à la baisse durant l'année 2021.

En avril 2021, le SDE35 a effectué un dépôt de 25,56 GWh cumac, vendu en fin d'année 2021 pour 167 435 euros. Ce volume est plus important que les précédents dépôts car il intègre des programmes de rénovation d'horloges astronomiques et regroupe des affaires sur une période de 18 mois (contre 12 mois habituellement), du fait de la crise sanitaire. Un deuxième dépôt de 2 GWh cumac a été effectué en décembre 2021, en testant pour la première fois la plateforme de dépôt mutualisé proposée par la Région Bretagne.

En 2021, dans le cadre de son groupement de commande énergie, le SDE35 a poursuivi la mise en place de sa solution logicielle permettant d'accéder à l'ensemble des données de consommation et de facturation des différents fournisseurs des membres du groupement. L'outil est mis à disposition des conseillers en énergie partagés, il sera ouvert aux membres en 2022, lorsque la fiabilisation des données sera finalisée. Cet outil en ligne permettra également d'effectuer le suivi des courbes de charge et le contrôle de factures.

Le SDE35 intervient désormais dans l'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Cette nouvelle mission s'effectue dans le cadre du programme national CEE "ACTEE", porté par la FNCCR, ainsi qu'EDF en qualité de porteur associé et obligé.

ACTEE vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics, en mutualisant les actions des différents intervenants d'un territoire. Le SDE35 est lauréat de trois appels à projets ACTEE :

- ACTEE 1 pilote : ce projet était porté, en 2019, dans le cadre d'une candidature commune du SDEF, du SDE35, de Morbihan Energies et du SDE 22, réunis au sein du Pôle Energie Bretagne (PEBreizh). Sur le 35, il a permis de financer, pour la période 2020-2021, 30 audits énergétiques, un poste d'économe de flux et le développement du logiciel de suivi des consommations.
- ACTEE 2 Sequoia : le SDE35 a coordonné fin 2020 une candidature interdépartementale regroupant 10 membres (ALEC, Pays, EPCI, Rennes Métropole et le SDE22). Ce programme sera mis en œuvre en 2022. Parmi les actions pilotées par le SDE35 : études énergétiques (audits, schémas directeurs), déploiement de capteurs communicants, accompagnement en phase travaux, accompagnement contrôle de performance post-travaux, et lancement d'une étude de faisabilité pour étudier la mise en place d'un service de rénovation énergétique, afin de voir comment pérenniser les actions accompagnées dans le cadre d'ACTEE.
- ACTEE 2 Merisier : en 2021, le SDE35 s'est rattaché à la candidature portée par le SDE22 pour obtenir des fonds pour financer des audits énergétiques et des capteurs communicants pour les établissements scolaires. Ce programme se déroulera de 2022 jusqu'à mi-2023.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de CEE collectés	6,4 GWh cumac	3,7 GWh cumac	10,6 GWh cumac	-	25,56 GWh cumac
Valeurs de la vente des CEE	105 000 € (dont 31 900 € pour les CEE collectés en 2017)	33 000 €	-	87 750 €	167 435 €
Audits énergétiques					30

Programme 1.4 : Favoriser des initiatives de MDE Réseaux

Le service études du SDE35 étudie la possibilité de MDE (Maîtrise de la Demande en Energie) pour tous les dossiers de plaintes clients relatifs à la qualité de tension sur le réseau (microcoupures ou surtension).

En 2021, aucune opération n'a pu être traitée par cette démarche.

Ce sujet a été intégré pour 2022 au sein de la convention « transition énergétique » du nouveau contrat de concession.

Programme 1.5 : Adapter les modes de travail du SDE35

Le SDE35 souhaitait travailler à la mise en place d'actions permettant de réduire le bilan carbone de son fonctionnement. Le confinement et les règles imposées ont accéléré la généralisation du télétravail dont les règles avaient été votées le 18 février 2020.

Le règlement intérieur du Syndicat adopté le 2 décembre 2020 a également validé la possibilité, pour les agents, d'adapter leurs horaires de travail pour éviter les temps de congestion.

Le forfait mobilité durable a été institué et le SDE35 poursuit un travail sur le plan de déplacement avec les partenaires du Village des Collectivités et la Métropole de Rennes. Un abri à vélos sécurisé sera notamment réalisé durant l'année 2022.

Mission 2 : Améliorer l'efficacité énergétique

Contexte

L'investissement conséquent du SDE35 sur les réseaux électriques traduit l'engagement fort du syndicat pour améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité, en particulier en milieu rural. 23 millions d'euros sont prévus en 2022 sur ce thème pour améliorer la qualité de l'énergie distribuée et accélérer le renouvellement des ouvrages.

L'efficacité énergétique passe également par le développement de nouvelles mobilités compatibles avec la transition énergétique. La politique volontariste du SDE35 pour soutenir des mobilités alternatives au carburant fossile qu'elle soit électrique, gaz, hydrogène, etc. s'est poursuivie en 2021 avec un nouveau plan de déploiement complémentaire d'IRVE, le lancement de la démarche de Schéma Directeur des IRVE (SDIRVE) et la mise en service des 2 premières stations GNC-BioGNC.

Le SDE35, poursuivra son engagement de façon concrète en 2022 sur :

1. la mobilité gaz avec la création de 3 autres stations d'avitaillement pour les poids lourds, les autocars et les Bennes à Ordures Ménagères,
2. la mobilité hydrogène avec la concrétisation de plusieurs projets dont à Redon et Rennes.
3. la mobilité électrique avec un nouveau plan de déploiement d'infrastructures et la finalisation du SDIRVE

Objectifs

- Améliorer la qualité des réseaux et permettre son adaptabilité aux nouveaux besoins du territoire,
- Contribuer à la stratégie des intercommunalités brétiliennes en matière de mobilités bas carbone,
- Réduire la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un même besoin,
- Rationnaliser l'utilisation de l'énergie dans les transports par une politique active d'accompagnement de la mutation des véhicules routiers et de leurs carburants,
- Investir le champ de la distribution gaz pour développer à terme les liens entre réseaux électriques et réseaux gaz et les opportunités de stockage des énergies renouvelables associées.

Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
2.1 Réseau Electricité	994 020 €	22 005 000 €	22 999 020 €	5 250 000 €	17 985 000 €	23 235 000 €
2.2 Réseau Gaz	16 812 €	322 000 €	338 812 €		292 000 €	292 000 €
2.3 Mobilité électrique	381 150 €	100 000 €	481 150 €	101 200 €	5 505 €	106 705 €
2.4 Mobilité gaz	50 581 €	75 000 €	125 581 €		10 881 €	10 881 €
2.5 Mobilité hydrogène		75 000 €	75 000 €			
2.6 SmartGrid réseaux	22 979 €		22 979 €			
TOTAL	1 465 542 €	22 577 000 €	24 042 542 €	5 351 200 €	18 293 386 €	23 644 586 €

Programme 2.1 : Améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité

Typologie des travaux réalisés par le SDE35

Le patrimoine de la concession électrique d'Ille-et-Vilaine comprenait, en 2020, 12 091 km de réseaux HTA (moyenne tension), 14 492 km de réseaux BT (basse tension) et 16 552 postes de transformation. Au sein de ce patrimoine, les fils nus BT, posés principalement avant les années 1970, sont les câbles les plus âgés du réseau. Depuis 2011, 1 752 km de réseau fil nu ont été déposés, soit 49,2 % de cette typologie. En 2020, le réseau de fil nu BT représente encore 12 % du réseau BT (contre 23,5 % en 2013) ce qui nécessite de poursuivre l'importante politique de renouvellement menée depuis plusieurs années par le SDE35.

Le SDE35 mène quatre types d'opérations sur le réseau concédé :

- des travaux d'effacement en zone agglomérée, selon un planning décidé par les communes concernées,
- des travaux d'extension, selon les demandes émanant de tiers,
- des travaux de renforcement, suite à des plaintes de chute de tension ou en accompagnement d'extension de réseau,
- des travaux de sécurisation, décidés par le SDE35 en coordination avec Enedis, pour résorber les fils nus et améliorer la performance du réseau.

Le SDE35 assure également l'instruction des autorisations d'urbanisme en zone rurale pour le volet alimentation électrique.

Année 2021

Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) d'effacement des réseaux

Chaque année, le syndicat réalise en moyenne 80 opérations d'effacement pour environ 190 Avant-Projets Sommaire (APS) réalisés à la demande des communes. Ce sont donc 42 % des APS qui n'aboutissent pas mais mobilisent pourtant les équipes du SDE35. Face à ce constat, le SDE35 a travaillé en 2021 pour proposer une nouvelle méthode d'organisation avec la mise en place d'un PPI.

En mai 2021, le syndicat a sollicité les communes du département pour recueillir les projets d'effacements de réseaux sur la période 2023-2028 et mettre en place un plan pluriannuel d'investissement (PPI). Des réunions de présentation de la démarche ont également eu lieu lors de réunions de bureaux communautaires, conférences des Maires ainsi que lors des Rencontres de l'énergie.

Cet outil de programmation répond à une logique de pilotage : programmer pour planifier les travaux, dans le temps et par phase. La commune se positionne sur une estimation financière des coûts et aides disponibles par le SDE35, au regard de sa capacité financière et de ses choix d'investissement. Chaque année, le SDE35 sollicitera les communes entre mai et juillet afin de mettre à jour le PPI de l'année n+2. Ce programme de l'année n+2 est alors arbitré et validé par les élus du Syndicat chaque fin d'année.

Nouvelle participation aux coûts d'extension de réseau

En 2021, les élus de la commission Smart-Grids et Travaux du Syndicat ont travaillé à l'optimisation de la grille tarifaire des raccordements sur les communes rurales. L'étude menée à ce sujet a permis de souligner l'impact limité du linéaire de câbles posés et des puissances de raccordement sur la participation demandée aux tiers, en excluant les coûts de renforcement liés.

En effet, le raccordement peut nécessiter des travaux de renforcement du réseau afin de garantir une qualité d'alimentation conforme à la réglementation en vigueur, toutefois, ces travaux sont entièrement pris en charge par le SDE35.

Au regard de cette analyse, le Bureau du 14 septembre 2021, puis le comité syndical du 7 décembre 2021, ont émis un avis favorable à la mise en place d'un forfait unique de 3 100 € TTC par extension. Cette nouvelle disposition permet de mettre en œuvre une péréquation locale pour le raccordement de tous les usagers situés sur des communes rurales, et limitera les délais de raccordement et les risques de contestation associée aux mesures des linéaires de câbles à poser. Ce forfait permet de conserver un taux moyen de réfaction pour

les usagers de 71 % à 75 %, alors qu'il est seulement de 40 % sur les communes urbaines, où les raccordements sont assurés par le concessionnaire Enedis.

La commission de régulation de l'énergie (CRE) a notifié au SDE35 le 29 septembre dernier la validation de cette nouvelle grille tarifaire qui est intégrée au guide des aides 2022. La mise en place de ce forfait unique par extension de réseau sera effective au 20 janvier 2022.

Année 2022

Planification des opérations délibérées

Historiquement au SDE35, les réseaux aériens en fils nus dans un périmètre historique ne sont pas résorbés car trop coûteux (technique souterraine obligatoire) et ceux dans les zones agglomérées sont conditionnés à une participation financière des communes (effacement des réseaux). Cependant ces périmètres intègrent une grande part des fils nus à sécuriser.

En 2022, le Syndicat travaillera sur la définition d'un plan prévisionnel de travaux délibérés afin d'établir des programmes de travaux. Ces programmes de travaux se baseront sur les postes comportant des fils nus et/ou avec des CMA (Clients Mal Alimentés) et/ou des DMA (Départs Mal Alimentés) mais aussi sur les opérations en coordination avec le gestionnaire.

Marché de transformateur

La pénurie de matière première et les tensions en cours sur la fourniture des transformateurs HTA-BT a amené le Syndicat à réfléchir à mettre en place un marché de fourniture de poste HTA-BT. En 2021, une étude d'impact sur la mise en place d'un tel marché sur nos process a été réalisée ainsi qu'un sourcing, tous deux ont confirmé les bénéfices de cet achat en interne.

L'année 2022 verra la rédaction des pièces marchés pour une application au 1^{er} janvier 2023.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020	2021
Nombre d'avant-projets sommaires réalisés	448	635	942	685
Nombre d'études détaillées réalisées		679	717	838
Nombre de travaux réalisés sur le réseau concédé	754*	446	459	662 (données NOME)
Pourcentage de fil nu sur le réseau BT	14,1%	12,9%	12%	non disponible
Nombre d'instructions de demandes d'urbanisme réalisées	1 262	1 443	1 496	1 747
Nombre d'opérations de travaux contrôlés in situ dans le cadre du contrôle technique des ouvrages	23	30	20	40

(*) Données issues de l'ancien outil de gestion des affaires qui ne faisaient pas de distinction entre études et travaux

Programme 2.2 : Développer le réseau de gaz

Le SDE35 a été sollicité en 2017 par deux communautés de communes (Roche aux Fées Communauté et Couesnon Marches de Bretagne) afin d'étudier la possibilité de créer un réseau de gaz naturel sur leur territoire. Suite au transfert effectif de cette compétence, des études de faisabilité ont été menées et une première consultation a été réalisée sur Saint-Germain-en-Coglès, qui a été déclarée infructueuse.

En 2020, deux nouveaux autres projets de concession ont été pris en charge par le SDE35 :

- la desserte de la troisième tranche de la ZAC « Bois de Teillay » à Amanlis, dans le prolongement du réseau de gaz présent sur le territoire de Janzé,
- la desserte des communes de Marcillé-Raoul et Val-Couesnon, dans lesquels plusieurs industriels sollicitent un raccordement au réseau de gaz naturel.

Ces deux projets, ainsi que la desserte de Retiers et celle de Saint-Germain-en-Coglès, ont été intégrés à une nouvelle consultation lancée le 4 décembre 2020.

En 2021, le projet de Saint-Germain-en-Coglès et le projet d'Amanlis ont fait l'objet de plusieurs mois de négociations avec GRDF :

- Pour Saint-Germain-en-Coglès, le comité syndical a autorisé le Président à signer le traité de concession avec GRDF. Cette signature sera effective, dès validation des tarifs par la CRE (délibération prévue en février 2022)
- Pour Amanlis : les négociations ont permis d'aboutir à un projet de traité de concession ; néanmoins, en attente de la confirmation du tracé par les collectivités en charge de la ZAC, il n'est pas définitif.

Concernant le projet de desserte de Retiers, une solution mixte de transport et de distribution est en cours d'études par le transporteur GRT-Gaz. GRDF refuse à ce jour d'étudier une solution de partage de la maîtrise d'ouvrage des travaux avec le Syndicat.

Concernant le projet commun de desserte de Val-Couesnon et Marcillé-Raoul, deux candidats ont répondu à la consultation au printemps 2021. Les négociations ont été gelées en novembre 2021 jusqu'en mars 2022, du fait de la conjoncture économique inédite que rencontre le secteur de l'énergie.

Par ailleurs, à la demande des communes de Saint-Etienne-en-Coglès et Saint-Brice-en-Coglès en 2017, et après transfert de la compétence au SDE35 en 2020 par la nouvelle commune de Maen Roch, le SDE35 est devenu Autorité Compétence de Distribution en Gaz (AODG) pour ce territoire (cf. mission 6). Début 2022, un avenant de transfert et de fusion des contrats des communes historiques sera signé entre GRDF et le SDE35.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020	2021
Nombre d'extensions en projet	2	2	4	4
Linéaire de réseaux de gaz	0	0	0	0
Consommation d'énergie sur les nouvelles concessions de gaz du SDE35	0	0	0	0

Programme 2.3 : Promouvoir et développer la mobilité électrique

Actions réalisées en 2021

Plan de déploiement complémentaire

Les travaux d'installation de bornes prévus au plan de déploiement complémentaire ont démarré en 2021 et se poursuivront en 2022.

Plusieurs modèles de bornes sont désormais déployés afin de répondre à la diversité des usages :

- Des bornes ultra-rapides, le long des axes de communication, afin de répondre aux besoins de transit. Le 1^{er} projet de ce type est situé sur l'aire de dépose-minute du Terminus de la ligne B du Métro de Rennes, station Saint-Jacques Gaité, et sera mis en service au premier semestre 2022.
- Des bornes normales-accélérées (entre 7,4 et 24 kW) sur des zones de stationnement de moyenne-longue durée. Ces stations ont vocation à accueillir des usagers des centres-bourgs, avec un temps de recharge de l'ordre d'1h30 leur permettant de pouvoir se rendre dans les commerces et activités de la commune. Deux bornes ont été inaugurées en novembre 2021 sur la commune du Rheu et du Vivier-sur-Mer et les communes suivantes sont en cours d'équipement : Rennes, Chantepie, Vern-sur-Seiche, Chartres-de-Bretagne, Fougères, Luitré-Dompière, Saint-Malo et Cancale.
- Des bornes dites « en grappe », dans les aires de covoiturage et de stationnement longue-durée. Le principe est de déployer une borne « mère » (22kW) et de rajouter au fur et à mesure de l'évolution du besoin, des bornes « filles » de 7,4 kW. Ce principe permet de pré-équiper les zones de recharge pour ne pas avoir à refaire des travaux dans un deuxième temps. Ces bornes sont bien adaptées en association avec des ombrières photovoltaïques.

Rédaction du marché de fourniture, pose, installation, exploitation et maintenance des IRVE.

Suite aux difficultés rencontrées dans le marché actuel, un important travail de refonte et de rédaction des marchés relatifs aux IRVE a été réalisé en 2021.

L'organisation relative aux futurs marchés prévoit de séparer les différentes prestations précédemment rassemblées sur un seul marché en plusieurs procédures séparées :

- Un marché de fourniture de bornes, pièces détachées et maintenance exclusive, porté directement par le SDE35.
- Un marché de pose et maintenance opérationnelle des IRVE, porté directement par le SDE35 et en lien avec la future consultation du Pôle éclairage public (marché mutualisé)
- Un marché de supervision et exploitation commerciale, dans le cadre du groupement de commande dédié au projet Ouestcharge, dont le SDEF (29) est coordonnateur

Cette organisation a été présentée aux membres du groupement de commandes IRVE des Pays de la Loire en vue de leur intégration dans ce projet. Le SYDELA (44) et le SIEMML (49) ont décidé de rejoindre le groupement de commandes OuestCharge.

La rédaction des DCE des trois consultations se poursuit, elles devront être finalisées avant le 1er trimestre 2022, en vue d'un lancement de la consultation au 2ème trimestre. Une période de bascule allant de 3 à 6 mois devra être prise en compte pour un maintien opérationnel du service entre les deux marchés.

Schéma de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE)

En tant qu'acteur public départemental en matière d'IRVE et par soucis de coordination à l'échelle départementale, le SDE35 établit, conformément à la Loi LOM, le schéma de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE).

Ce document est un outil de concertation et de prospective permettant de déterminer un besoin en équipement à l'échelle d'un territoire sur un horizon de 5 à 10 ans. Afin d'éviter la multiplication des démarches locales et de proposer une harmonisation méthodologique à l'ensemble des territoires actuellement couverts par le réseau, le SDE35 a organisé un point spécifique lors de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie du 20/01/2021 en vue de présenter la démarche aux territoires, ainsi que lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en vue de présenter la démarche aux représentants des usagers.

Plusieurs canaux de concertation ont été mis en œuvre durant l'année 2021 : Webinaire, rencontres avec les EPCI du département, intégration des structures publiques dans la démarche (département, DIRouest, Région, DDTM), rencontre avec les opérateurs privés.

Une convention de travail a également été mise en œuvre avec ENEDIS et le CEREMA pour l'accompagnement de ces structures dans cette démarche. Le document devra être finalisé pour le 1er semestre 2022. A l'issue de ce travail, d'autres déploiements complémentaires pourront, le cas échéant, être proposés.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021 *
Nombre de recharges moyen par mois sur chaque borne	28 (31 062 charges au total)	28 (31 062 charges au total)	20 (24 425 charges au total)	15 (18 969 charges au total)	28 (34 766 charges au total)
Nombre d'utilisateurs des bornes (badges en service)	1 440	1 440	1716	990	1 366
Quantité d'énergie délivrée sur les bornes	415 000 kWh	415 000 kWh	328 417 kWh	298 695 kWh	543 253 kWh

(*) données au 30/11/2021

Programme 2.4 : Développer et soutenir la mobilité gaz

Actions réalisées

En 2017 et en 2018, les syndicats départementaux d'énergie bretons ont été lauréats des appels à projets nationaux ADEME pour la mise en place d'un réseau breton de stations d'avitaillement GNV et pour le soutien à l'achat par les transporteurs de tracteurs/porteurs. Ce programme dispose de 3 millions d'euros d'aide pour soutenir l'achat de véhicules roulant au GNV.

Le BioGNV est la version renouvelable du GNV, produit par méthanisation. L'engagement du SDE35 dans le domaine du GNV s'associe donc à son engagement dans le domaine de la méthanisation (cf. mission 3). L'objectif est de contribuer à mettre en place un nouvel écosystème de production et d'utilisation d'un carburant vert, 100 % renouvelable, et produit localement par la valorisation d'effluents d'élevage et de déchets.

En 2019, le SDE35, via sa SEML Energ'iv, a constitué avec les autres SEM bretonnes la SAS Bretagne Mobilité GNV et recruté un maître d'œuvre pour la réalisation des premières stations.

Depuis cette date, cette action est donc majoritairement portée par Energ'iv.

Le SDE35 conserve en propre la réalisation des études de faisabilité en lien avec les EPCI concernés.

En 2020, les études de faisabilité pour des stations mutualisées avec le service transport de la Métropole sur les secteurs de Rennes sud et de Montgermont ont été finalisées.

En 2021, les 2 premières stations portées par Bretagne Mobilité GNV35 ont été mises en service (Tinténiac et Bédée).

Le SDE35 a également lancé de nouvelles études de faisabilité sur les secteurs de Fougères, Vitré, Redon et Janzé.

Actions à venir

En 2022, les travaux de 3 autres stations démarreront : Miniac-Morvan et les stations de Montgermont et Chartres-de-Bretagne mutualisées avec le service transport de Rennes Métropole.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020	2021
Nombre de stations GNV en étude	2	6	6	4
Nombre de stations GNV en travaux	-	-	-	2
Nombre de stations GNV en service	-	-	-	2
Nombre d'abonnés au service	-	-	-	1
Quantité de gaz délivrée sur les stations	-	-	-	60 t.
Quantité de bio-GNV délivrée sur les stations	-	-	-	60 t.

Programme 2.5 : Développer et soutenir la mobilité hydrogène

Actions réalisées en 2021

Le SDE35 accompagne quatre initiatives autour de la mobilité hydrogène :

- Une étude menée par Roche aux Fées Communauté (RAFCO) autour des opportunités permises par l'hydrogène sur son territoire : station d'avitaillement de véhicules à court ou moyen terme et trains hydrogène sur la ligne Rennes-Châteaubriant à moyen ou long terme,
- Le projet H2X, devenu MHOOVE, sur Redon Agglomération autour d'un consortium d'entreprises du secteur,
- Un projet de station d'hydrogène produit à partir d'énergie hydroélectrique des réseaux d'eau potable avec Eau du Bassin Rennais,

- L'écosystème hydrogène autour du port de Saint-Malo au sein de VHYGO (Vallée Hydrogène Grand Ouest)

L'année 2021 a permis de poursuivre les études de faisabilité initiées et de trouver les financements extérieurs permettant de faire émerger ces initiatives.

Le projet porté par RAFCO est en attente de prospections H2 pour consolider son modèle économique, le travail avec la Région concernant le passage à l'H2 de la ligne Rennes-Châteaubriant devra se poursuivre en 2022.

Le projet de station d'hydrogène produit à partir d'énergie hydroélectrique des réseaux d'eau potable a fait l'objet d'un groupement de commande avec Eau du Bassin Rennais pour réaliser les études pré-opérationnelles, celles-ci sont en cours et devraient permettre de concrétiser le projet en 2022.

Le projet H2R est également dans une phase de concrétisation avec la création d'une société de projet, ainsi que le lancement des études pré-opérationnelles en lien avec les actionnaires historiques du projet (Redon Agglomération, Morbihan Energies, SEM SYDELA et Energ'iv).

Le travail se poursuit sur Saint-Malo Agglomération avec Energy Observer Développement, en adéquation avec la stratégie Hydrogène de la Région autour du port.

Actions 2022

Les projets de Redon et celui avec Eau du Bassin Rennais sont dorénavant portés par Energ'iv.

2022 verra la poursuite d'étude de faisabilité concernant le projet avec Roche aux Fées Communauté.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020	2020
Nombre de stations H2 en étude	-	-	1	3
Nombre de stations H2 en travaux	-	-	-	-
Nombre de stations H2 en service				-

Programme 2.6 : Optimiser le réseau grâce aux NTIC (Smart Grids réseaux)

Le SDE35 est, depuis 2015, partenaire du projet SMILE, qui a pour objectif de développer les entreprises et les actions autour des « Réseaux Electriques Intelligents », aussi dénommé « Smart Grids ». Il participe aux instances et à l'accompagnement des projets labellisés, dont celui de Langouët et de Melesse.

Actions 2021

Début d'année 2021, le syndicat a co-animé un atelier avec Amorce et Roseau Technologies sur l'intégration des énergies renouvelables au réseau électrique aux assises européennes de la transition énergétique (AETE). L'atelier en distanciel ([lien de l'enregistrement](#)) développait les actions des syndicats d'énergie pour faciliter l'intégration des EnR sur le réseau électrique, via une modélisation des réseaux. La modélisation permet de simuler l'intégration de nouveaux consommateurs ou producteurs sur les réseaux BT et HTA en appréhendant les contraintes sur le réseau.

Année 2022

En 2022, le syndicat a choisi de ne pas renouveler la modélisation complète de son réseau pour se concentrer sur le contrôle d'opérations ponctuelles de raccordement.

Un travail avec le PEBreizh et Enedis devrait permettre de valoriser les données collectées des compteurs Linky pour identifier les chutes de tension sur le réseau. Ce groupe de travail vérifiera les investigations préalables du gestionnaire pour résorber la contrainte avant de réaliser des travaux de renforcement. La contrainte de

chute de tension étant définie par le “décret qualité” imposant au gestionnaire de maintenir un niveau de tension de +10/-10% de la tension nominale dans un schéma normal d’exploitation. Le groupe de travail veillera également au respect de l’utilisation des données collectées.

Programme 2.7 : Développer les synergies d’interface et d’interconnexion des réseaux

Dans le cadre de l’appel à projet TIGA mené par Rennes Métropole, le SDE35 avait piloté un cas de modélisation de réseaux permettant de croiser production d’énergie, réseaux électriques et gaz, et mobilité.

L’objectif était de parvenir à identifier la stratégie du choix des vecteurs d’énergie pour répondre aux besoins de mobilité du territoire, en prenant en compte les évolutions du parc de véhicules électriques et des installations de recharge, les flux de déplacement, les capacités de production du réseau de gaz, d’électricité, etc.

Une étude de modélisation a été réalisée en 2019. Faute d’issue favorable à l’appel à projets TIGA, le projet a été mis en stand-by en 2021.

Indicateurs

Indicateurs d’évaluation	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d’études réalisées sur le potentiel des réseaux et leurs interactions sur un territoire donné	-	2	-	-	-

Mission 3 : Développer les énergies renouvelables

Contexte

Si le sigle SDE35 signifiait encore jusqu'en 2015 le Syndicat Départemental d'Electricité, il est devenu désormais le Syndicat Départemental d'Energie 35. Ce glissement sémantique traduit la volonté des élus d'élargir les compétences du syndicat et de soutenir le développement des énergies renouvelables sur le département.

En effet, les enjeux du développement des énergies renouvelables en Bretagne et plus particulièrement en Ille-et-Vilaine sont importants, dans un contexte de faible production en comparaison à l'énergie consommée et en décalage complet avec les objectifs fixés par le SRCAE, puisque à peine 12 % de l'énergie électrique consommée en Ille-et-Vilaine est d'origine renouvelable, et que ces taux sont encore plus faibles pour le gaz.

Afin de concourir activement à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, les trois grands acteurs publics de la transition énergétique en Ille-et-Vilaine que sont le SDE35, le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole ont fondé le 7 septembre 2018 la SEML Energ'iv. Ils se sont associés à la Banque des territoires et à 3 partenaires privés (Crédit Mutuel Arkéa, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole).

Objectifs

- massifier le développement des projets d'énergies renouvelables en facilitant la réalisation effective des projets émergents recensés et en investissant dans des études préalables ;
- favoriser l'acceptation des projets par les citoyens, en intégrant systématiquement une démarche de concertation le plus en amont possible, et en favorisant l'investissement citoyen dès que les projets le permettent ;
- accompagner les communes et les EPCI pour développer le potentiel en Energie Renouvelable de leur territoire, tout en leur permettant de garder la main sur la valeur de ce potentiel ;
- participer au développement de la mobilité bas carbone de demain, qu'elle soit électrique, gaz naturel, ou hydrogène.

Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
3.1 Energ'iv	193 010 €		193 010 €	285 000 €		285 000 €
3.2 Achat énergie ren.	16 445 €		16 445 €	700 €		700 €
3.3 Projet ENR	42 827 €		42 827 €	35 000 €		35 000 €
3.4 Boucle autoconso						
3.5 Réseaux chaleur	20 000 €		20 000 €	5 000 €		5 000 €
TOTAL	272 282 €	- €	272 282 €	325 700 €		325 700 €

Programme 3.1 : Créer une entreprise publique locale énergies renouvelables

Actions réalisées en 2021

En 2021, Energ'iv a poursuivi la concrétisation de ses premiers projets avec la mise en service de plusieurs centrales photovoltaïques au sol, en toiture et en ombrières ainsi que ses deux premières stations GNC-BioGNC. On peut notamment retenir la mise en service des 6 premières centrales en toiture, de la première ombrière sur le parking multimodal de Saint-Aubin-du-Cormier et des deux premières centrales au sol sur des terrains dégradés : 15MWc sur les communes de Bruz et Pont-Péan et 5 MWc à Guignen.

Elle a également poursuivi ses prises de participations et a notamment initié la création de la société « Lanrigan dans l'vent » regroupant des acteurs territoriaux, citoyens et un développeur pour le portage d'un projet éolien citoyen de territoire : une première pour Energ'iv et un bel exemple de projet éolien avec ancrage local et citoyen.

Projets 2022

Energ'iv dispose en 2022 d'un portefeuille de projets solaires en développement d'environ 50 MWc organisé en 4 activités : « PV toiture » / « PV ombrière » / « projet multi-mégawatt » / « projets expérimentaux ».

Energ'iv continuera en 2022 sa politique de prises de participation dans des projets de centrales solaires au sol et de parcs éoliens en collaboration étroite avec les communes concernées. Elle mènera ses premières concertations citoyennes autour de projets éoliens.

Energ'iv poursuivra les mises en services d'installation et organisera les activités de maintenance et d'exploitation associées.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021
Energie électrique renouvelable produite en Ille-et-Vilaine	453 GWh (2016)	470 GWh (2017)	578 GWh (2018)	654 GWh (2019)	718 GWh (2020)
Prise de participation dans des filiales en nb	-	2	7	4	7
Etudes de potentiel photovoltaïque réalisées (toiture et ombrière)	-	28	29	70	80
Puissance photovoltaïque en développement (MWc)				46 MWc	48 MWc
Nombre de centrales photovoltaïques sur toitures / ombrières en service	-	-	-	0	7
Nombre de centrales photovoltaïques au sol en service				0	2
Production EnR réalisée par la SEM ou ses filiales	-	-	-	-	7,5 GWh
Puissance globale installée (MWc) par la SEM ou ses filiales	-	-	-	0,014	20,6 MWc

Programme 3.2 : Initier des achats d'énergies renouvelables groupés

L'ouverture des marchés de l'énergie impose depuis plusieurs années aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité.

Depuis 2015, le SDE35 propose aux collectivités d'Ille-et-Vilaine des groupements d'achat d'énergie (gaz et électricité) leur permettant de réaliser des gains sur leurs dépenses d'énergie tout en les déchargeant du suivi administratif. A chaque consultation, un lot est dédié à la fourniture d'électricité 100% renouvelable à haute valeur environnementale.

Ce groupement d'achat d'énergie compte désormais 343 membres : 268 communes, 15 communautés de communes ou communautés d'agglomération, 35 CCAS et CIAS, 20 syndicats intercommunaux ou mixtes (dont 5 SMICTOM), 3 EPL, 1 régie et 1 EPA.

En 2019, le groupement a finalisé des marchés de fourniture d'électricité pour la période 2020-2022, avec un marché spécifique pour la fourniture d'électricité d'origine 100% renouvelable, pour des sites soumis à l'obligation de concurrence (> 36kVA, ex tarifs jaunes et verts) et des sites non soumis à l'obligation de concurrence (inférieurs ou égaux à 36kVA, ex tarifs bleus).

Les marchés « classiques » (programme 5.1) offrent également la possibilité de souscrire à une option pour la fourniture d'une part d'énergie renouvelable via le système des garanties d'origine, depuis 2015 pour l'électricité et à partir de 2021 pour le gaz.

En 2022, une nouvelle consultation va être lancée pour la fourniture d'électricité sur la période 2023-2025. 310 sites appartenant à 40 collectivités sont inscrits à cette consultation. L'objectif sera de renforcer les offres d'énergies renouvelables, voire locales en lien avec la production des projets portés par la SEM Energ'iv.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'adhérents au groupement optant pour l'offre 100% EnR	6	6	6	13	13
Nombre de sites approvisionnés	5 bâtiments 9 bornes rapides	6 bâtiments 12 bornes rapides	6 bâtiments 12 bornes rapides	9 sites éclairage 44 bâtiments ou autres 103 bornes	9 sites éclairage 40 bâtiments ou autres 103 bornes
Consommations du groupement	-	0,35 GWh	0,37 GWh	1,45 GWh	non disponible

Programme 3.3 : Soutenir des projets d'ENR (hors SEM)

Le SDE35 conserve, au-delà des projets soutenus par la SEM Energ'iv, la possibilité d'investir seul dans des sociétés de projets d'énergies renouvelables. L'intervention via la SEM sera néanmoins l'outil privilégié. Les montants inscrits, le cas échéant, doivent permettre d'intervenir sur des projets de taille importante, type parc éolien. Il n'est pas prévu d'intervention de ce type en 2022.

En 2021, le SDE35 a lancé le programme pilote « Solarisons nos communes ». L'idée est de massifier le développement des projets photovoltaïques en faisant participer les acteurs économiques de chaque commune et en leur proposant une solution pour le développement du photovoltaïque en toiture, sur parking ou au sol par le biais du tiers-investissement.

Le SDE35 et les communes pilotes (Le Rheu, Pipriac, Orgères-Laillé, Etelles) se sont donc associés afin de proposer aux acteurs économiques concernés :

- La réalisation gratuite d'une étude de potentiel par Energ'iv
- La proposition de solutions de participation financière en tiers-investissement
- Le suivi de l'évolution du dispositif

Une première évaluation du dispositif sera réalisée mi-2022 avant de l'étendre, le cas échéant, à d'autres communes intéressées.

Programme 3.4 : Favoriser le développement de boucles d'autoconsommation

Actions réalisées en 2021

En 2021, le SDE35 via sa SEM Energ'iv, a poursuivi son travail d'accompagnement de la boucle d'autoconsommation de Langouët.

Le tracker a produit 21 MWh, 20 % ont été directement consommés par la mairie et l'école, 64 % par 9 consommateurs du village participant à l'opération, et 16 % revendu à Enercoop.

La production du tracker a couvert 14,6 % de la consommation des participants à l'opération.

Projets 2022

En 2022, un second projet d'autoconsommation collective devrait voir le jour sur la Commune de Melesse. Energ'iv sera la Personne Morale Organisatrice (PMO) de l'opération et aura à ce titre la mission de recruter les citoyens participant à ce projet collectif. L'objectif est que l'intégralité de la production de la toiture de la résidence "Phébus" soit consommée au sein de la boucle locale. Cette opération permettra d'interroger les participants sur leur consommation d'énergie et de l'adapter au mode de production photovoltaïque.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de boucles d'autoconsommation accompagnées par le SDE35	1	3	2	1	1	2
Nombre de boucles d'autoconsommation créées	-	-	-	1	1	2
Nombre de bénéficiaires publics et privés	-	-	-	10	10	90
Puissance cumulée installée et production réalisée dans l'année	-	-	-	13kWc 6,6MWh	13kWc 21MWh	100kWc 110MWh

Programme 3.5 : Développer et accompagner des projets de réseau de chaleur

Selon ses statuts, le SDE35 peut être amené à accompagner des projets de réseau de chaleur à la demande de communes ou d'EPCI qui envisageraient de lui transférer cette compétence optionnelle.

Conformément aux réflexions engagées fin 2020, le COT2 sur le Pays de Rennes a fait l'objet d'un montage tripartite entre l'ADEME, le Pays de Rennes et le SDE35 :

- Le Pays de Rennes assure le portage politique en lien avec les EPCI concernés. A ce titre, il supporte la majorité du risque financier lié à la non-atteinte éventuelle des objectifs,
- L'ALEC du Pays de Rennes assure les missions techniques,
- Le SDE35 assure la gestion déléguée des aides financières de l'ADEME auprès des porteurs de projets, et une partie du risque financier lié à la non-atteinte éventuelle des objectifs.

Le travail auprès des autres EPCI du département visant à initier d'autres COT et à renforcer le développement des énergies renouvelables thermiques en Ille-et-Vilaine est en cours, notamment sur le Pays de Fougères dans le cadre d'un COT2 et sur le Pays de Saint-Malo dans le cadre d'un premier COT EnR. Les conditions envisagées sont les suivantes :

- les territoires devront garder l'animation politique et le lien avec les entreprises et supporter la majorité du risque financier lié à la non-atteinte éventuelle des objectifs,
- chaque territoire choisira l'animation technique la plus adaptée : en interne, avec l'ALEC locale, ou à défaut avec des moyens techniques du SDE 35 (à compléter le cas échéant),
- Le SDE35 assurerait la gestion déléguée des aides financières de l'ADEME auprès des porteurs de projets, et une partie du risque financier lié à la non-atteinte éventuelle des objectifs.

Le SDE35 pourrait avoir à terme un rôle de coordinateur des COT au niveau du département, mais chaque COT garderait ses spécificités territoriales (objectifs, animation...). Des arbitrages sur le sujet seront à prendre début 2022.

En 2021, le SDE35 a participé au Comité de Pilotage de l'étude de faisabilité « chaufferie bois et réseau de chaleur » réalisée par Fougères Habitat et le centre hospitalier de Fougères avec l'Agence de L'Energie du Pays de Fougères. Les résultats de l'étude sont favorables et concluent à la pertinence de créer un réseau de chaleur public sur le secteur « Verrerie / Urbanistes » associé à la création d'une chaufferie bois (2 * 1 800 kW) sur un ancien site du syndicat d'eau. La Ville de Fougères va probablement solliciter en 2022 un transfert de la compétence réseau de chaleur au SDE35 afin de lancer ce projet, dont l'investissement prévisionnel est estimé à 6 500 000 € HT.

Mission 4 : Développer la relation aux usagers

Contexte

L'énergie est un élément clé de la compétence communale, fortement lié à la compétence d'urbanisme. En tant qu'aménageur territorial, le SDE35 se doit d'associer les usagers aux décisions importantes qu'il prend, et ce dans une logique d'optimisation de la production et de la consommation d'énergie. La mise en place et l'animation d'instances de concertation telles que la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) participent à cette démocratie de proximité.

Le SDE35 est également le garant de la relation aux usagers mis en place par Enedis et EDF dans le cadre du contrat de concession et il est amené à intervenir lors de médiation ou de rappel à la règle. Une attention particulière est portée sur le suivi du déploiement des compteurs LINKY.

Objectifs

- Favoriser l'échange et le partage d'informations avec les citoyens,
- Assurer son rôle d'acteur public des énergies en accompagnant les acteurs & projets du territoire,
- Garantir la qualité de la relation aux usagers dans le cadre du contrat de concession.

Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
4.1 CCSPL						
4.2 Coopération	42 000 €		42 000 €			
4.3 Réclamations	8 405 €		8 405 €			
4.4 Solidarité	15 000 €		15 000 €			
TOTAL	65 405 €		65 405 €			

Programme 4.1 : Faciliter la participation des représentants des usagers à la vie des services publics locaux (CCSPL)

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du Syndicat Départemental d'Énergie 35 est constituée, conformément à l'article 1413-1 du code général des collectivités territoriales, en vue d'émettre à titre consultatif des avis sur le fonctionnement et l'amélioration des services publics locaux.

Elle comprend des membres titulaires et suppléants à voix délibérative :

- représentant le syndicat et désignés par l'assemblée délibérante en son sein,
- représentant des « associations locales » (associations de consommateurs, d'usagers, de producteurs d'énergie et de protection de l'environnement, des organisations professionnelles, les chambres consulaires, etc.) nommés par l'assemblée délibérante.

Après une année blanche en 2020 liée au renouvellement des instances, la CCSPL s'est réunie trois fois en 2021. Les principaux débats ont tourné sur le projet de nouveau contrat de concession, le développement des énergies renouvelables et la mobilité bas carbone.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020	2021
Nombre de réunions CCSPL	2	2	0	3

Programme 4.2 : Soutenir et accompagner des projets décentralisés de coopération internationale dans le secteur de l'énergie

La loi Oudin-Santini-Pintat autorise les syndicats d'énergie à affecter 1 % de leurs ressources à des projets d'action de coopération décentralisée à l'international. Des projets de coopération décentralisée peuvent donc être soumis au SDE35, pour attribution éventuelle d'une subvention. La demande doit porter sur un projet d'électrification, par énergie renouvelable de préférence. Les critères de sélection figurent dans le guide des aides du SDE35.

Trois subventions ont été accordées en 2021 pour soutenir deux associations pour un montant total de 11 475,10 euros.

L'association AFA (Association Fraternité Africaine) a reçu une subvention de 3 975,10 euros pour poursuivre son projet au Burkina Faso dans la région de Piéla ; projet déjà subventionné par le SDE35. Il s'agissait d'assurer l'équipement électrique (forage et pompe électrique immergée) du centre de formation pour jeunes femmes situé à Fada N'Gourma. Il s'agit cette fois d'équiper entièrement le centre de formation de panneaux solaires pour réduire la facture d'électricité globale.

L'association AESCD (Association Echanges Solidaires Cesson-Dankassari) a reçu deux subventions en 2021 :

- La première subvention de 4 000 euros pour soutenir un projet de pose de panneaux solaires sur 6 cases de santé dans 6 villages de la Région de Dosso, au Niger.
- La deuxième subvention de 3 500 euros pour soutenir un projet de fourniture de lampes solaires individuelles à chaque écolier du village pilote de Rouda Goumandey (Région de Dosso, au Niger).

En 2022, le dispositif sera poursuivi. Sur le territoire de Rennes Métropole, le soutien du SDE35 se fera tout ou partie via un Appel à Manifestation d'Intérêt organisé par le service coopération internationale et regroupant l'ensemble des services publics locaux concernés par le 1 % : Eau, Assainissement, Déchets et Énergie. Cela devrait permettre de soutenir des projets couvrant plusieurs services publics locaux.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020	2021
Nombre de projets soutenus	3	4	1	3

Programme 4.3 : Assurer le suivi des réclamations

Le SDE35 a mis en place depuis plusieurs années un suivi des réclamations transmises par les usagers du service, et concernant aussi bien les actions menées par le SDE35 (travaux...) que celles relatives à l'intervention d'Enedis.

En 2021, le déploiement des compteurs communicants étant quasiment achevé, le nombre de réclamations Linky a fortement chuté, passant de 125 à 14. A fin novembre, le nombre de réclamations hors Linky est déjà supérieur de 15 % comparativement à 2020 et concerne pour près de 40 % des dossiers de malfaçons ou travaux non terminés dans le cadre d'opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage d'Enedis, d'Orange ou du Syndicat.

Concernant les réclamations liées au compteur communicant, les usagers reçoivent une réponse écrite accompagnée de la note « Linky » réalisée par le SDE35 et mise à jour régulièrement.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020	2021
Nombre de réclamations traitées/an	367 (272 refus Linky)	183 (87 refus Linky)	213 (125 refus Linky)	131 (13 Linky)
Délais de traitement (jusqu'à clôture)	54 jours	28,5 jours	17 jours	A calculer en 2022

Programme 4.4 : Participer au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour aider les populations en situation de précarité à faire face à leurs dépenses d'énergie

Les personnes en situation de précarité, rencontrant des difficultés pour faire face aux dépenses d'eau et d'énergie bénéficient d'un droit à recevoir des aides de la collectivité, en vertu de la loi du 29 juillet 1992 relative au revenu minimum d'insertion.

Cette loi a conduit à la mise en place en 2002 du « Fonds Solidarité Energie », qui a été intégré en 2005 aux « Fonds de Solidarité Logement » (FSL).

Depuis 2005, le SDE35 contribue annuellement au financement du FSL. Cet engagement financier est encadré par une convention signée avec le conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, portant exclusivement sur les aides aux impayés et à la maîtrise de l'énergie en matière d'électricité et de gaz.

Fin 2020, le nouvel exécutif a entrepris l'évaluation des effets de la contribution du SDE35 au FSL et a mené durant l'année 2021 une réflexion de réorientation possible des aides du SDE35 vers des actions préventives de soutien à la rénovation de l'habitat. Plusieurs scénarios ont été présentés aux élus qui les ont approuvés, par délibération du 30 juin 2021. Il a notamment été décidé de maintenir la subvention annuelle de 95 000 euros aux FSL pour l'année 2021 tout en annonçant au Conseil Départemental la volonté du SDE35 de changer de stratégie en 2022.

En 2022, les fonds affectés au FSL devraient être fléchés intégralement vers des actions de rénovation énergétique dans le cadre d'un dispositif expérimental coconstruit avec le Département d'Ille-et-Vilaine.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020	2021
Montant alloué/an	95 000 €	95 000 €	95 000 €	95 000 €

Mission 5 : Mutualiser les moyens et les expériences

Contexte

Grâce à son assise départementale, le SDE35 est en capacité d'apporter un appui technique aux collectivités dans ses domaines de compétence et de favoriser les mutualisations. Il contribue ainsi à l'aménagement du territoire et à la cohésion territoriale.

Cette action passe notamment par le portage d'un important groupement d'achats d'énergies (électricité et gaz) mais aussi par des contributions aux 18 PCAET (Plans Climat Air Energie Territorial) engagés par les EPCI et l'assistance à la réalisation d'études (schéma de réseaux d'énergie...) ou de nouveaux services (Plan Corps de Rue Simplifié...) en partenariat avec les communes, EPCI ou pays.

Le SDE35 participe également à la vie de nombreux réseaux au 1^{er} lieu duquel le Pôle Energie Bretagne (PEBreizh) avec les 3 autres syndicats d'énergie bretons et Brest Métropole.

Objectif

Favoriser les économies d'échelle et monter en compétence en développant les mutualisations et les partages de données à l'échelle du département.

Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
5.1 Achat d'énergie	81 224 €		81 224 €	130 000 €		130 000 €
5.2 PCRS	655 567 €	3 038 000 €	3 693 567 €	800 000 €	3 427 460 €	4 227 460 €
5.3 Accomp.EPCI	54 216 €	19 350 €	73 566 €	7 000 €	10 000 €	17 000 €
5.4 Contrôle TDCFE				4 000 €		4 000 €
5.5 Réseaux télécom.	44 503 €	1 250 000 €	1 294 503 €	- €	1 250 000 €	1 250 000 €
5.6 Open data						
5.7 PEBreizh	73 513 €		73 513 €	50 000 €		50 000 €
5.8 Réseaux profes.	79 390 €		79 390 €			
TOTAL	988 413 €	4 307 350 €	5 295 763 €	991 000 €	4 687 460 €	5 678 460 €

Programme 5.1 : Organiser des groupements d'achat énergie pour les collectivités

L'ouverture des marchés de l'énergie impose aux collectivités de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz naturel et d'électricité. Depuis 2015, le SDE35 propose aux collectivités d'Ille-et-Vilaine des groupements sur ces achats afin de leur permettre de réaliser des gains sur leurs dépenses tout en les déchargeant du suivi administratif. Ce groupement d'achat d'énergie compte désormais 343 membres : 268 communes, 15 communautés de communes ou communautés d'agglomération, 35 CCAS et CIAS, 20 syndicats intercommunaux ou mixtes (dont 5 SMICTOM), 3 EPL, 1 régie et 1 EPA.

Afin d'optimiser les achats d'énergie, le SDE35 a inclus dans les marchés en vigueur une procédure d'achat dynamique, avec des fixations en une ou plusieurs tranches selon le volume des lots, afin de faire ces « clics » lorsque les marchés boursiers de l'énergie sont favorables et non plus le jour de la CAO.

Malgré ces évolutions, l'année 2021 a été particulièrement compliquée pour les achats d'énergie : après une hausse continue des prix de l'électricité et du gaz depuis mi-2020, les cours se sont emballés avec une flambée au dernier trimestre 2021 : entre janvier et octobre les prix du gaz ont été multipliés par 4 et ceux de l'électricité par plus de 3. Les achats de gaz 2022 ont été effectués début 2020 et permettent donc d'obtenir des prix en légère baisse pour l'année de fourniture 2022. Cependant, les achats d'électricité 2022 ont été réalisés lors de la crise énergétique du dernier trimestre 2021 et les prix de fourniture 2022 vont subir une forte hausse.

Mi-2021, le SDE35 a sollicité les collectivités pour préparer les prochains marchés de fourniture d'électricité sur la période 2023-2025. Trente nouveaux membres ont décidé de rejoindre le groupement, qui est ainsi passé de 313 à 343 membres.

La nouvelle consultation électricité sera lancée début 2022. Le regroupement des lots actuels permettra d'agréger un volume plus important et d'acheter en plusieurs tranches. Un plan de couverture des fixations sera défini afin de répartir les clics dans le temps et lisser les risques.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de collectivités adhérentes	125 (Gaz) 261 (Electricité)	125 (Gaz) 260 (Electricité)	125 (Gaz) 260 (Electricité)	313 membres (308 élec, 139 gaz)	343 membres (308 élec, 139 gaz + 30 nouveaux membres*)
Nombre de sites et total des consommations	Gaz : 767 sites, 83 GWh Electricité : 631 sites, 63 GWh	Gaz : 804 sites, 84 GWh Electricité : 638 sites, 63 GWh	Gaz : 844 sites, 84 GWh Electricité : 652 sites, 62 GWh	Gaz : 942 sites, 74,5 GWh Electricité : 8 117 sites, 86,5 GWh	<i>En attente</i>
Nombre d'adhérents du groupement ayant souscrit l'option à 50 % ou 75 % de garantie d'origine	33 membres représentants 105 sites	36 membres représentants 112 sites	36 membres représentants 118 sites	59 membres représentants 781 sites	<i>En attente</i>
Volume des consommations par option (Base, 50 % et 75 % de garanties d'origine)		Base : 48,5 GWh 50 % : 1,5 GWh 75 % : 13 GWh	Base : 48,3 GWh 50 % : 1,5 GWh 75 % : 12,5 GWh	Base : 68,6 GWh 50 % : 3,8 GWh 75 % : 14,1 GWh	<i>En attente</i>

* Nouveaux membres inscrits pour les futurs marchés

Programme 5.2 : Accompagner la réalisation des PCRS

Un arrêté du 22 décembre 2015 recommande l'utilisation du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) comme fond de plan au 1/200 (inexistant aujourd'hui) pour les réponses aux DT-DICT relatives aux réseaux sensibles, dont l'électricité et l'éclairage public. Cette recommandation deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les communes en unités urbaines et du 1^{er} janvier 2032 pour les communes rurales (arrêté modificatif du 26/10/2018).

Le SDE35 est donc concerné, comme les autres opérateurs de réseaux (GRDF, Enedis, services d'eau, d'assainissement ou de télécommunications...), à travers la commande de travaux et les réponses aux DT-DICT. Il a, à ce titre, co-signé une convention financière avec Rennes Métropole pour contribuer à la réalisation du PCRS sur ce territoire.

Bien que le SDE35 n'apparaisse pas comme l'autorité locale publique compétente pour porter et mettre à jour le PCRS, il a proposé, au titre de sa mission générale d'assistance à ses membres, de piloter un groupement de commandes avec les EPCI pour sa création ainsi que la recherche de financements et de contributions auprès des opérateurs de réseaux.

Dans le cadre de la convention public-public avec l'IGN, l'année 2021 a permis de poursuivre les acquisitions des 3 derniers blocs du PCRS Image, mais également de finaliser le groupement de commandes avec les EPCI et lancer les consultations associées.

L'année 2021 a aussi permis de concrétiser le partenariat avec le concessionnaire de réseaux Enedis et de lancer les réflexions avec GRDF pour une future participation.

Un dossier REACT EU (FEDER) a été présenté aux services de la Région afin de financer une partie des investissements.

L'année 2022 sera principalement axée sur les acquisitions du PCRS Vecteur en complément du PCRS Image et sur la mise en place de la plateforme de diffusion et de mise à jour du PCRS.

Le SDE devra accompagner les EPCI suite à la mise en place d'une plateforme pour la diffusion et la mise à jour du PCRS que les EPCI auront la responsabilité de réaliser.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020	2021
Nombre d'EPCI adhérent à la démarche	-	-	10	16
Nombre de conventions signées avec des opérateurs de réseaux	-	-	-	1

Programme 5.3 : Accompagner les EPCI sur la voie de la transition énergétique (PCAET, commission paritaire énergie...)

La loi de 2015 relative à la transition énergétique a prévu la création d'une Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE) entre les syndicats d'énergie et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre inclus dans leur périmètre. En l'Ille-et-Vilaine, elle est composée de 36 membres permanents :

- 18 élus représentant les 18 intercommunalités du département,
- 18 élus désignés au sein du comité du SDE35.

Auxquels s'ajoutent les personnalités compétentes et les experts suivants : Région Bretagne, DDTM, ADEME, Enedis.

Cette commission permet de contribuer à :

- la coordination de l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- la mise en cohérence des politiques d'investissement,
- faciliter l'échange de données.

La Commission s'est réunie le 20/01/2021 afin de présenter aux territoires la démarche d'élaboration du SDIRVE conduite par le SDE35.

Le SDE35 a également poursuivi en 2021 son implication au sein des PCAET des 18 EPCI du département et a voté plusieurs contributions opérationnelles et territorialisées à ces PCAET. Il a réaffirmé ses engagements dans le cadre de l'élaboration des CRTE ... même si la Préfecture n'a pas souhaité que le SDE35 puisse être co-signataire de ces contrats.

Le SDE35 a également accompagné le Pays de Saint-Malo en 2021 comme il l'avait fait pour le Pays de Fougères en 2017 et de Rennes en 2018, en tant qu'AMO, pour la réalisation d'une étude de potentiel de développement des énergies renouvelables.

Ces études, adaptées à chaque territoire, doivent permettre de déterminer, par filière, les potentiels de développement des énergies renouvelables et d'identifier des projets concrets afin que les territoires puissent s'investir rapidement dans le développement des énergies renouvelables en s'appuyant, le cas échéant, sur les compétences et l'offre de la SEM Energ'iv. L'étude sur le Pays de Sain-Malo s'est achevée au second semestre 2021.

Une nouvelle étude de ce type sera menée et accompagnée par le SDE35 en 2022 sur la Communauté de Communes des Vallons de Haute Bretagne.

Programme 5.4 : Contrôler la taxe sur l'électricité pour des tiers

Depuis 2016, le SDE35 assure pour le compte du Département le contrôle de la TDCFE (Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité). Après un démarrage difficile lié à la multiplication des fournisseurs d'électricité et au temps de collecte des données auprès du département et auprès de certains fournisseurs, la méthode est consolidée depuis l'année 2018 et les contrôles n'ont pas relevé d'erreurs ou d'anomalies importantes. Les fournisseurs ne transmettent néanmoins pas toutes les données requises pour l'exercice optimal de cet exercice de contrôle.

La centralisation de la perception de cette taxe par l'Etat (cf. chapitre 1 – contexte national) va prochainement conduire à arrêter cette mission.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation (par année de perception)	2018	2019	2020	2021
Nombre de fournisseurs contrôlés	37	46	45	46
Nombre de convention de contrôle	1	1	1	1

Programme 5.5 : Mutualiser les travaux et les infrastructures de réseaux

Dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux réalisés par le SDE35, les travaux sur les réseaux de communications électroniques étaient réalisés jusqu'à fin 2018 à la charge exclusive des communes.

Une convention a été signée en décembre 2018 avec l'opérateur Orange pour préciser le régime de propriété des installations de communications électroniques. Dorénavant, c'est la commune, accompagnée par le SDE35 et en concertation avec Orange, qui choisira de rester ou non propriétaire des fourreaux. Cette convention permet également de formaliser l'engagement d'Orange à accompagner financièrement les démarches d'enfouissement de réseau.

Depuis 2019, le SDE35 a transmis auprès des communes cette nouvelle convention afin de permettre à chacune de se positionner au sujet de la propriété des fourreaux de télécommunication. En 2020, les modalités d'application de cette convention ont été précisées entre les services Orange et le pôle travaux du SDE35.

Fin 2021, les premières contributions au terrassement en application de la convention sur les effacements coordonnés ont été versées par Orange au SDE35 : elles concernent 31 opérations réalisées en 2019 et 2020 pour un montant total de 132 k€. Ces contributions sont ensuite reversées aux collectivités concernées.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020	2021
Nombre d'opérations réalisées sur le réseau télécom dans le cadre des travaux d'effacement	68	120	40	<i>En attente</i>
Nombre de supports communs utilisés pour le déploiement de la fibre optique	453	498	877	<i>En attente</i>

Programme 5.6 : Favoriser l'Open data

Le retard pris sur la mise en place des nouveaux outils de gestion interne (SIG, GAIOS...) n'a pas permis au SDE35 d'avancer en 2021 sur cette thématique.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de données publiées sur data.gouv.fr, geobretagne.fr et bretagne-environnement.fr	-	1	-	-	-

Programme 5.7 : Contribuer activement au développement du PEBreizh

Depuis l'arrivée mi 2017 d'une chargée de mission commune aux membres du PEBreizh, les actions de coopération entre les 4 syndicats d'énergie se sont renforcées. Depuis 2020, Brest Métropole a rejoint le PEB et le préside depuis les dernières élections.

Trois projets mutualisés au sein du PEB ont fait l'objet d'avancées importantes en 2021 :

- L'obtention de 4 millions d'euros pour le projet de PCRS breton,
- La mise en œuvre des actions d'économie d'énergie dans le cadre des fonds ACTEE 1,
- L'obtention de l'AMI COCOPEOP, en lien avec Breizh ALEC, pour la mise en place d'une mission régionale de conseil aux énergies renouvelables.

En 2022, le PEB sera chargé de co-organiser le congrès de la FNCCR à Rennes en septembre 2021. Cet évènement sera l'occasion de mettre en avant les actions menées par le PEB et ses adhérents.

A partir de février 2022, la Présidence tournante du PEN sera assurée par le SDE35.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de réunions officielles du PEBreizh	3	3	3	4	6
Nombre de réunions des directeurs des SDE	-	5	5	8	6

Programme 5.8 : Participer à la vie des réseaux

Le SDE35 est adhérent à plusieurs fédérations ou associations lui permettant de travailler en réseau au niveau national et de faire bénéficier le territoire de retours d'expérience (FNCCR, FEPL, AFE, Amorce...).

En 2021, le SDE35 a participé à plusieurs salons ou congrès professionnels :

- Congrès annuel du réseau AMORCE,
- Salon des Maires,
- Congrès annuel des Agences d'Urbanisme à Saint-Malo
- Forum Economique Breton,
- Salon BioGaz360 de Retiers
- ...

L'année 2022 sera marquée par l'organisation du congrès de la FNCCR à Rennes du 27 au 29 septembre 2022. Ce congrès national se tient tous les deux ans et rassemble plus de 2 000 congressistes. La candidature rennaise a été présentée par le SDE35 dès 2018 et c'est une vraie opportunité que d'avoir été choisi comme lieu de congrès pour 2022. Un comité local d'organisation a été créé, il regroupe les syndicats bretons du PEBreizh ainsi que Rennes Métropole, Mégalis et la CEBR.

Mission 6 : Assurer le contrôle de concessions

Contexte

Inscrit dans les compétences obligatoires du syndicat, le contrôle du service public délégué au concessionnaire est le cœur de métier du SDE35. Cette mission consiste à suivre et évaluer l'activité déléguée au concessionnaire Enedis, EDF (pour les TRV, Tarifs Réglementés de Vente) et demain les opérateurs gaz, en vérifiant que les moyens et investissements répondent aux enjeux d'optimisation de la qualité et de la sécurité des réseaux d'acheminement de l'électricité et du gaz.

Cette mission de contrôle repose à la fois sur :

- un contrôle continu effectué au quotidien à l'appui des déclarations de travaux d'Enedis et des réclamations des usagers,
- un contrôle périodique effectué à partir des données et informations transmises par le concessionnaire annuellement. Ces données après traitement et consolidation sont analysées par thématique : patrimoine technique, qualité de l'énergie, investissements du concessionnaire et état du patrimoine comptable,
- un contrôle opérationnel, portant sur des dossiers précis (devis, facturation, qualité d'énergie) ou des thématiques ciblées. Depuis 2017, deux sujets de contrôle sont ainsi suivis dans le cadre d'un groupement de commande à l'échelle du PEBreizh. Le SDE35 est coordonnateur du groupement et pilote ces missions de contrôle externalisées.

Ce travail fait l'objet chaque année d'un bilan de contrôle de la concession, compilant une version consolidée et pluriannuelle des données et indicateurs.

Objectifs

- Assurer un suivi détaillé des contrats de concessions,
- Garantir la pérennité du patrimoine concédé,
- Veiller au respect des engagements mutuels, notamment en matière de qualité de service aux usagers,
- Préparer le nouveau contrat de concession.

Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
6.1 Concession élec	152 023 €		152 023 €	1 086 000 €		1 086 000 €
6.2 Concession gaz						
TOTAL	152 023 €		152 023 €	1 086 000 €		1 086 000 €

Programme 6.1 : Concession d'électricité

Contrôles mutualisés

Dans le cadre du contrôle opérationnel, depuis 2017, le SDE35 est le coordonnateur d'un groupement de commandes à l'échelle du PEBreizh et pilote des missions de contrôle externalisées.

En 2020 et 2021, dans le cadre de la quatrième et dernière année de l'accord cadre associé à ce groupement d'achat, les sujets de contrôle suivants ont été traités par le cabinet d'audit AEC :

- Les raccordements des producteurs, et des consommateurs en commune urbaine : audit des processus organisationnels et techniques et des factures
- Les colonnes montantes : analyse de l'intégration et de la gestion de ces nouveaux ouvrages de la concession par Enedis.

Pour 2022, du fait d'un effectif réduit du pôle concession depuis septembre 2021 et d'une forte mobilisation du pôle sur le contrat de concession, le SDE35 n'est pas en mesure de proposer le pilotage d'un nouvel accord cadre de contrôle mutualisé à l'échelle bretonne.

Négociation Contrat

Le contrat de concession actuel, signé pour 30 ans, prenait officiellement fin le 30 juin 2022.

Des négociations en vue d'un renouvellement anticipé ont été démarrées en 2018. Au vu des écarts significatifs et des points de désaccord entre le SDE35 et Enedis, la phase de négociation a été interrompue en décembre 2019 pour reprendre avec le nouvel exécutif.

Une seconde phase de négociation a démarré le 27 novembre 2020.

Les orientations politiques pour ces négociations sont préparées par la Commission Concessions du SDE35 qui s'est réunie à 6 reprises depuis le 27 novembre 2020. Trois représentants de cette Commission siègent aux instances de négociation avec ENEDIS et EDF.

Lors de cette nouvelle phase de négociation, 6 instances de négociation ont eu lieu. Entre celles-ci, les services du SDE35 ont organisé avec Enedis plus d'une vingtaine de groupes de travail sur les volets techniques et financiers du contrat et la transition énergétique.

Lors de ces rencontres, ont été abordés les éléments dits de « respiration locale » par rapport au modèle national arrêté entre la FNCCR, France Urbaine, EDF et Enedis en décembre 2017 :

- Les dispositions du modèle de contrat 2017, qui s'appuyaient sur une reconduction ou une adaptation du modèle de contrat 1992 :
 - o La durée du contrat
 - o La répartition de la maîtrise d'ouvrage hors raccordement des producteurs
 - o Le volet financier, et en particulier la formule de calcul et en conséquence les montants de redevance de fonctionnement (R1) et d'investissement (R2), et la participation d'Enedis au titre de l'article 8 du cahier des charges (pour financer les enfouissements du réseau sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat pour des raisons esthétiques, avec une évolution de cette finalité souhaitée par Enedis conduisant à imposer des enfouissements pour des motifs de sécurité du réseau)
- Les dispositions nouvelles introduites dans le modèle de 2017 :
 - o L'abandon de toutes nouvelles dotations de provisions pour renouvellement pour l'avenir et l'abandon entre les mains d'Enedis du stock des passifs de concession dont le Syndicat doit accepter le montant tel qu'inscrit en comptabilité d'Enedis
 - o Le schéma Directeur des Investissements (SDI) sur la durée du contrat
 - o Le premier Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) et le premier programme annuel
 - o Les modalités de gouvernance partagée des SDI et PPI (notamment, conditions de discussion des PPI ultérieures et d'utilisation du stock de provisions pour renouvellement issu du contrat précédent)
 - o La contribution à la transition énergétique : propositions des actions et moyens requis pour répondre aux ambitions du territoire.
 - o La répartition de la maîtrise d'ouvrage, notamment pour le raccordement des producteurs

Après consultation du comité syndical le 27 octobre 2021 et approbation le 8 décembre 2021, le contrat de concession a été signé avec Enedis et EDF le 10 décembre 2021, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022.

L'année 2022 sera l'année de la mise en œuvre opérationnelle des nouvelles dispositions contractuelles.

Données concession

Depuis 2018, le SDE35, le SYDELA (Syndicat d'Énergie de Loire-Atlantique) et le SYDEV (Syndicat d'énergie vendéen) collaborent afin de mettre en œuvre le traitement informatisé des données de concession. Ce travail a permis en 2021 de fournir aux communes une fiche détaillée des données de la concession électrique à l'échelle de leur territoire.

En 2022, un travail commun de pérennisation des pratiques et de classement des données est prévu.

Recettes de concession

Ce programme « concession d'électricité » compte comme recettes :

- la redevance R1, dite de « fonctionnement », versée par le concessionnaire, qui vise à financer les dépenses annuelles de structure supportées par l'autorité concédante pour l'accomplissement de ses missions relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils apportés aux usagers, aux règlements des litiges ou réclamations, à la coordination des travaux sous maîtrises d'ouvrage du SDE35 et du concessionnaire.
- la redevance R2, dite d'« investissement » qui prend en compte les travaux sous maîtrise d'ouvrage des collectivités mandatés durant l'année pénultième.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020	2021
Nombre de thématiques de contrôle opérationnel	2	2	2	2
Nombre de réunions de la commission concession	1	5	1	5

Programme 6.2 : Concessions historiques gaz

Dans le cadre de la collaboration mise en œuvre entre la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne et le SDE35 depuis 2017 sur le sujet « gaz » (cf. mission 2), les communes de cet EPCI (à l'exception de deux) ont transféré leurs compétences gaz au SDE35.

Ainsi, les contrats historiques de concessions gaz de Saint-Brice-en-Coglès et Saint-Etienne-en-Coglès, ainsi que le patrimoine associé, ont été transférés au SDE35 début 2021.

A moyen terme, le SDE35 pourra également se voir confier le suivi d'autres concessions historiques afin de favoriser une gestion cohérente du gaz à l'échelle d'un territoire, et assurer un service mutualisé du contrôle des concessions gaz.

En 2022, des démarches en ce sens à destination des communes dont l'échéance contractuelle se rapproche, seront réalisées afin d'étudier le transfert et le regroupement des contrats.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2018	2019	2020	2021
Nombre de concessions gaz portées par le SDE35	-	-	-	-
Nombre d'abonnés	-	-	-	-
Nombre de concessions historiques gérées par le SDE35	-	-	-	2
Nombre d'abonnés	-	-	-	328

Mission 7 : Développer des moyens généraux adéquats

Contexte

Les services supports sont composés de la direction générale, du pôle communication, du pôle moyens généraux (accueil, administration, finances, ressources humaines, marchés publics) et du pôle systèmes d'information (SI et SIG). Ils sont au service des pôles métiers pour mutualiser les missions transversales, coordonner l'ensemble des actions et s'assurer de la cohérence de la mise en œuvre du projet stratégique défini par les élus.

Le premier défi stratégique est humain puisqu'il s'agit de faire évoluer les métiers et d'adapter en permanence les ressources humaines et les outils aux besoins liés aux évolutions du SDE35 et notamment l'acquisition de nouvelles compétences.

Le second défi est numérique puisqu'il s'agit à la fois de poursuivre l'informatisation et la sécurité informatique du SDE35, tout en se dotant de systèmes d'informations performants qui permette d'améliorer la qualité de service rendu aux collectivités, aux partenaires et aux usagers.

A cette fin, 4 objectifs sont poursuivis en permanence :

1. Accompagner l'élaboration et le déploiement de la stratégie du SDE35
2. Améliorer l'efficacité et la productivité du SDE35
3. Développer une vision globale du Syndicat grâce à des outils de pilotage
4. Favoriser les collaborations internes au SDE35, et externes avec nos partenaires

Objectif

- Sécuriser les finances du SDE35 dans le temps
- Adapter les moyens en permanence à l'évolution des missions du SDE35

Moyens

Programmes	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
7.1 TCCFE	658 812 €		658 812 €	10 600 000 €		10 600 000 €
7.2 SI	361 826 €	329 000 €	690 826 €		38 816 €	38 816 €
7.3 Supports	1 751 688 €	285 000 €	2 036 688 €	61 000 €	33 522 €	94 522 €
TOTAL	2 772 326 €	614 000 €	3 386 326 €	10 661 000 €	72 338 €	10 733 338 €

Programme 7.1 : Contrôler la perception de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)

Le SDE35 a assuré le contrôle de la TCFE perçue sur le territoire de 280 communes (rurales - catégorie B - et urbaines de catégorie C) en 2021.

Ce contrôle consiste en la collecte et la vérification trimestrielle des déclarations des fournisseurs puis un rapprochement annuel des quantités déclarées par les fournisseurs et celles acheminées par le concessionnaire Enedis.

La centralisation de la perception de cette taxe par l'Etat (cf. chapitre 1 – contexte national) va prochainement modifier cet exercice de collecte et de contrôle.

Fin 2021, le décret détaillant les modalités de reversement par l'Etat est en cours de rédaction ; la FNCCR veille à apporter les précisions requises par les syndicats et collectivités actuellement percepteurs de la taxe.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation/Année de perception	2018	2019	2020	2021
Nombre de fournisseurs contrôlés	36	40	39	42
Nombre de communes contrôlées	285*	285*	282* <i>* Valeur corrigée en 2020</i>	282

Programme 7.2 : Se doter de systèmes d'information performants

Année 2021

L'informatisation du SDE35 s'est poursuivie cette année avec la mise en place d'une nouvelle infrastructure Serveur et le déploiement de la plateforme office 365 permettant aux agents d'accéder à un certain nombre de services interconnectés avec la solution de messagerie du SDE35 notamment Microsoft TEAMS et YAMMER.

Après une année d'exploitation du logiciel de gestion des opérations du SDE35 (GAIOS) par le pôle travaux, l'outil a été ouvert aux entreprises du marché de travaux le 30 septembre 2021. Les entreprises du marché de travaux peuvent désormais :

- Déposer les devis,
- Déposer les décomptes études et travaux,
- Déposer les livrables finaux des études détaillées et certains livrables intermédiaires,
- Déposer les livrables finaux après la réalisation des travaux,
- Réaliser de façon autonome les demandes de fonds de plan auprès d'ENEDIS,
- Accéder à des tableaux de bord de suivi personnalisé ainsi qu'à un centre d'alerte et de tâches.

Depuis Juin 2021, le logiciel de gestion des opérations du SDE35 (GAIOS) a été déployé au pôle Eclairage dans le cadre des travaux neufs d'éclairage.

Parallèlement au déploiement de nouveaux services pour les agents, le travail de fiabilisation de la base patrimoniale de l'éclairage s'est achevé en 2021 avec l'aide des entreprises de maintenance d'éclairage.

Depuis novembre 2020, le SDE35 a mis à disposition des entreprises de maintenance d'éclairage public un outil informatique facilitant la mise à jour de la cartographie du patrimoine du réseau d'éclairage public pour les travaux d'éclairage public. Après 1 an d'exploitation de cet outil, ce sont 210 dossiers de travaux qui ont été intégrés de façon automatique, soit 2 219 points lumineux et 2 063 câbles.

Projets 2022

L'année 2022 verra la poursuite de la mise en chantier progressive de l'informatisation du suivi des affaires du syndicat avec l'implémentation des travaux d'éclairage suite à une maintenance (remplacement de

candélabres, rénovation simplifiée, etc.), la mise en route de la gestion des affaires d'installation des bornes de recharges pour véhicules électriques et du photovoltaïque. Le projet d'un audit cybersécurité est à l'étude et sera potentiellement lancé au cours de l'année 2022.

Indicateurs

Indicateurs d'évaluation	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de points lumineux intégrés des Dossier Après Travaux dans la base patrimoniale Eclairage Public (SYECL)	0	0	1 700	4 059	10 319
Nombre de points lumineux géo-déTECTés présents dans la base patrimoniale Eclairage Public (SYECL)	-	-	-	3 719	6 800
Nombre de câbles en classe A présents dans la base patrimoniale Eclairage Public (SYECL)	-	-	-	3 671	8 283
Nombre de WebServices Cartographiques à disposition des agents	-	1	5	15	18
Nombre d'agents équipés d'un pc portable	-	13	18	63	70

Programme 7.3 : Développer des services supports compétents

Pour répondre au mieux aux nouveaux enjeux et développement de compétences du SDE35, l'équipe du SDE35 a évolué en 2021 avec l'arrivée de 6 nouveaux agents (4 titulaires ou stagiaires, 1 contractuel et 1 apprenti). 7 agents ont également quitté le syndicat (1 retraite, 2 fins de contrats, 1 disponibilité, 2 mutations, 1 départ vers le secteur privé).

3 postes sont actuellement en cours de recrutement et 4 nouveaux postes seront créés en début d'année 2022. Une réflexion organisationnelle est également en cours (accompagnée par un prestataire externe) pour mieux appréhender l'évolution des missions et des périmètres d'intervention du pôle études et urbanisme.

L'année 2021 a vu la mise en place d'une instance de concertation en matière de ressources humaines avec la préfiguration du futur Comité Social Territorial. Créé par la réforme de la fonction publique de 2019, cette instance sera installée officiellement en fin d'année 2022 à l'occasion des élections professionnelles de la fonction publique territoriale.

L'année 2022 va être marquée, côté commande publique, par le lancement des principales consultations du SDE35 pour ses travaux sur les réseaux électriques, d'éclairage public et les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et les marchés de fournitures associés (matériel d'éclairage, bornes de recharge, postes de transformation...)

Les domaines des finances et des ressources humaines sont impactés depuis janvier 2022 par la mise en place de la nomenclature comptable M57.

Autre évolution réglementaire impactant le service des ressources humaines en 2022, le passage à la Déclaration Sociale Nominative a lieu au 1^{er} janvier. Une réflexion sera également engagée dans le courant de l'année pour faire évoluer le système d'information relatif aux ressources humaines.

Autres évolutions de l'année 2022, les charges liées à la flotte de véhicules évoluent. Il était prévu de renouveler 2 véhicules et d'en acquérir deux nouveaux en 2021, tout en continuant de verdir la flotte du Syndicat (80 000 € prévu au BP 2021). Ces investissements n'ayant pas été réalisés, il est proposé d'ajouter un véhicule supplémentaire et de porter l'investissement au BP 2022 à 100 000 €.

Enfin, une opération d'équipement sera créée au BP 2022 pour l'extension du siège du SDE35. Seront prévus en 2022 l'accompagnement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'organisation des locaux dans la période transitoire et 50 % du montant de la maîtrise d'œuvre (soit 70 000 €).

La communication du SDE35 a été impactée en 2021 par la crise sanitaire avec une réduction de la partie événementielle pendant plusieurs mois. Par contre, de nombreux points presse ont pu être organisés entre mai et novembre 2021 afin d’accompagner lesancements ou les mises en service d’équipements importants pour le SDE35 et Energ’IV : première pierre de la station GNV de Bédée, inauguration des centrales photovoltaïques de Guignen et Pont-Péan et de la station GNV de Tinténiac par exemple.

L’année 2021 a vu également la poursuite du développement de la communication numérique du SDE35 : montée en charge du site internet avec plus de 82 000 pages ouvertes, diffusion de 10 newsletters thématiques à nos 240 abonnés, 122 tweets sur le compte twitter du SDE35 (1 000 abonnés) pour 122 000 vues, doublement du nombre d’abonnés du compte LinkedIn (300 à 600 à fin 2021).

En 2022, la communication du SDE35 poursuivra son action autour de 4 objectifs principaux :

- Accompagner les élus du SDE35 dans leurs missions : séminaire élus, formations...
- Accompagner les communes et EPCI dans l’aménagement de leur territoire : animation de l’extranet, communication autour des compétences du SDE35, fiches thématiques métiers sur le nouveau contrat de concession, par exemple
- Accélérer le développement de la transition énergétique en Ille-et-Vilaine : campagnes de financement participatif autour de projets EnR, inauguration des installations, promotion des mobilités bas carbone
- Poursuivre le développement de la communication digitale du SDE35

Indicateurs

Indicateurs d’évaluation	2017	2018	2019	2020	2020	2021
Nombre de réunions des instances (bureau, comité)	17	16	16	10	10	14
Nombre de réunions de commissions						31
Nombre de réunions de la CAO ou CDSP	1	3	3	0	0	3
Nombre de consultations publiées (y compris marchés subséquents)	7	17	15	18	18	31
Nombre d’articles de presse publiés	70	35	30	35	35	21
Nombre de points presse organisés	3	3	2	5	5	16
Nombre de journées de formation réalisées par les agents	207	214	104,5	75	75	115